

74



LIVRET DE RENTRÉE

2023 - 2024



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	page 3
PHOTOGRAPHIE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE	page 4
La région académique Auvergne-Rhône-Alpes	page 5
L'académie de Grenoble	page 6
Le département de la Haute-Savoie	page 7
Effectifs des élèves	page 8
Effectifs des personnels	page 12
La direction académique de l'éducation nationale	page 13
Les circonscriptions et les écoles	page 17
Les collèges	page 19
Les lycées	page 22
Travailler en réseaux de l'école primaire au lycée	page 24
LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES	page 25
les évaluations nationales	page 26
Les résultats aux examens	page 27
Plan mathématiques	page 28
Plan français	page 29
TEMPS GLOBAL DE L'ENFANT	page 30
Conseil national de la refondation : notre école, faisons-la ensemble	page 31
Le plan "maternelle" départemental	page 33
Les langues vivantes étrangères	page 34
L'éducation au développement durable	page 36
Sport à l'école	page 38
Accueil collectif des mineurs et service national universel	page 42
PARCOURS DES ÉLÈVES	page 43
Parcours d'éducation artistique et culturelle	page 44
Parcours citoyen	page 45
Parcours santé	page 46
Parcours avenir	page 49
ÉGALITÉ DES CHANCES	page 51
Le dédoublement des classes en éducation prioritaire	page 52
Cités éducatives	page 53
L'égalité filles-garçons	page 55
Internat d'excellence	page 57
Les dispositifs d'accompagnement des élèves	page 58
ÉCOLE INCLUSIVE	page 59
ASH - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	page 60
Plan départemental TSLA (troubles spécifiques du langage et des apprentissages)	page 64
Accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France	page 65
LE TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES	page 66
Plan collège	page 67
Projets éducatifs territoriaux et le plan mercredi	page 68

ÉDITORIAL

Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a rappelé ses trois priorités : élever le niveau des élèves, assurer une école des droits et des devoirs, construire une école qui émancipe, qui rend heureux. Notre académie est résolument engagée dans ces objectifs.

Comme chaque année, ce livret de rentrée a pour but de mieux faire connaître la réalité et les actions de l'Éducation nationale en Haute-Savoie et dans l'académie de Grenoble.

Le dynamisme des enseignants, des personnels administratifs, des équipes de direction, des inspecteurs permet la mise en œuvre des grandes réformes nationales afin de faire réussir tous les élèves, en ne laissant personne au bord du chemin.

La lutte contre les déterminismes sociaux reste en effet notre priorité. L'égalité des chances est au centre de nos préoccupations. Les liens renforcés avec nos partenaires, collectivités et associations sont un enjeu majeur pour atteindre ces objectifs. Les « cités éducatives », le « plan mercredi », les « vacances apprenantes », les « territoires éducatifs ruraux » sont autant d'exemples qui illustrent cette dynamique collective dans le cadre d'un aménagement du temps global de l'enfant.

L'action collective est en effet essentielle à la réussite des élèves, et ce n'est qu'à travers elle que l'on atteindra les objectifs qui nous sont fixés : faire de la maternelle un lieu privilégié d'émancipation sociale et intellectuelle, améliorer les compétences de nos élèves en mathématiques, en français et en langues vivantes dès l'école primaire, améliorer la fluidité des parcours de nos élèves et leur permettre de se qualifier et de s'insérer dans la société, lutter contre les discriminations de toutes sortes, en particulier contre le harcèlement et les violences scolaires, permettre à nos élèves de devenir des citoyens éclairés et responsables qui se sentent bien à l'école.

Notre école doit permettre de construire des valeurs humanistes, où chacun a sa place, à travers entre autres le plan laïcité, l'éducation au développement durable, l'école inclusive. Nous devons encore amplifier nos dispositifs d'aide aux élèves à besoins particuliers. Le plan « dys » académique nous y aidera pour les élèves souffrant de troubles spécifiques des apprentissages.

La santé sera aussi comme chaque année au centre de nos préoccupations. Un plan sera formalisé cette année en Haute-Savoie autour de grands axes tels que l'hygiène de vie, la santé mentale, l'éducation à la sexualité, la prévention des conduites à risques ou encore le dépistage précoce.

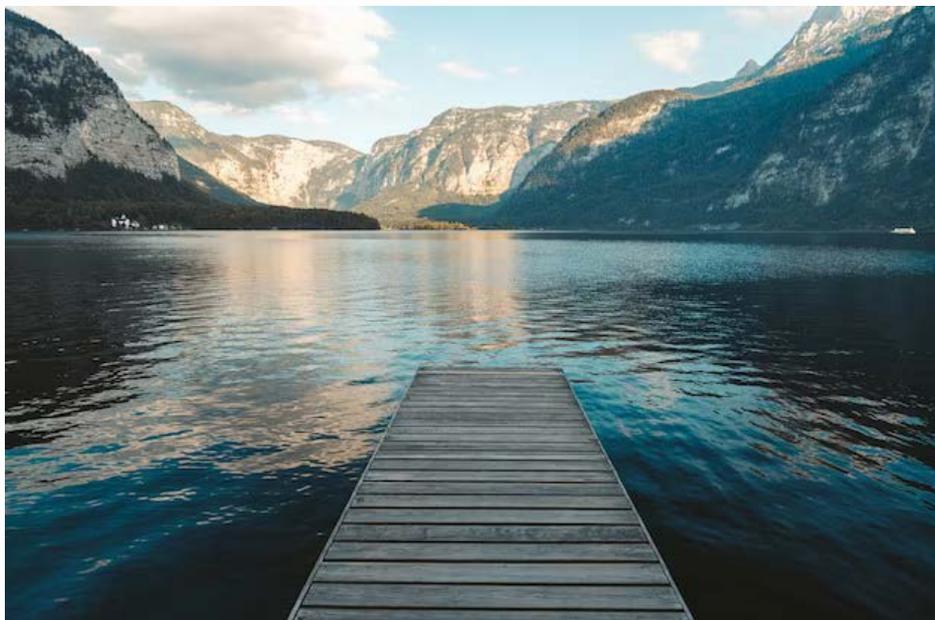
Les projets des réseaux d'établissement seront l'occasion de mettre en synergie les acteurs d'un territoire et de décliner ainsi nos objectifs afin de faire réussir tous nos élèves.

Dans cet état d'esprit, je souhaite à tous les personnels, à tous les acteurs de cette co-éducation, aux élèves eux-mêmes et à leurs parents une excellente rentrée 2023.

Frédéric BABLON

Inspecteur d'académie - directeur des services de l'Éducation nationale de Haute-Savoie

Photographie chiffrée du territoire



Région académique, académie, département
1er degré (écoles et circonscriptions), 2nd degré (collèges et lycées)

LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



3 ACADÉMIES

Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble

12 DÉPARTEMENTS

Cantal, Puy-de-Dôme, Allier, Loire, Haute-Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche



**Rentrée
2022**

Établissements publics

5 352 écoles
602 collèges
265 lycées
10 EREA

Établissements privés sous-contrat

647 écoles
227 collèges
188 lycées
0 EREA

Effectifs

667 352 écoliers	112 914 écoliers
300 640 collégiens	101 832 collégiens
148 889 lycéens en voie GT	45 452 lycéens en voie GT
50 247 lycéens en voie professionnelle	18 053 lycéens en voies professionnelle

102 297 apprentis (reentrée 2021)

379 306 étudiants (reentrée 2021)

EREA : Établissement régional d'enseignement adapté
GT : général et technologique

L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

5 DEPARTEMENTS

Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche

.....

Rentrée
2022

Etablissements publics

2 421 écoles
247 collèges
106 lycées
4 EREA

Etablissements privés

316 écoles
80 collèges
67 lycées

Effectifs

289 121 écoliers
136 281 collégiens
95 350 lycéens
485 élèves en EREA

42 381 écoliers
38 238 collégiens
26 895 lycéens

.....

Rentrée
2023

Prévision d'effectifs

- 2 048 écoliers
+ 183 collégiens
- 46 lycéens

- 359 écoliers
+ 42 collégiens
+ 84 lycéens



LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



EFFECTIFS DES ÉLÈVES

RENTRÉE 2022

1er degré

	Public	Privé
Nombre d'écoles	442	71
Pré-élémentaire	27831	4120
CP	9290	1434
CE1	9478	1454
CE2	9422	1505
CM1	9235	1629
CM2	9176	1734
Total élémentaire	46601	7756
ULIS 1er degré	623	46
Total	75055	11922
Total ÉCOLES	86977	

2nd degré - collèges

	Public	Privé
Nombre de collèges	49	23
6ème	7777	2799
5ème	7990	2795
4ème	7699	2756
3ème et 3ème prépa métier	7613	2820
ULIS collège	494	53
Total 1er cycle	31573	11223
SEGPA	821	63
Total	32394	11286
Total COLLÈGES	43680	

2nd degré - lycées généraux et technologiques (GT)

	Public	Privé
Nombre de lycées GT	15	12
2nde GT	5428	1630
1ère GT	5518	1490
Terminale GT	5235	1398
Total second cycle GT	16181	4518
BTS + MADE + DSAA 1ère année	597	212
BTS + MADE + DSAA 2ème année	470	140
DCG	77	26
Classe mise à niveau	28	0
Total STS	1172	378
CPGE 1ère année	309	0
CPGE 2ème année	313	0
Total post-bac	1794	378
Total lycées GT	17975	4896
Total	22871	

BTS : Brevet de technicien supérieur

CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles

DCG : Diplôme de comptabilité et gestion

DSAA : Diplôme supérieur des arts appliqués

MADE : Diplôme national des métiers d'Arts et du Design

2nd degré - lycées professionnels

	Public	Privé
Nombre de lycées professionnels	6	7
3ème prépa métiers	137	232
CAP 1ère année	315	206
CAP 2ème année	267	181
MC + PREP	9	6
2nde professionnelle	1026	670
1ère professionnelle	945	624
Terminale professionnelle	822	563
ULIS PRO	39	16
Total second cycle professionnel	3560	2498

Total lycées GT	17975	4896
Total second cycle professionnel	3560	2498
Total lycées	21535	7394
Total LYCÉES	28929	

159 586
élèves tous les niveaux
confondus

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

MC : mention complémentaire

École inclusive

	Public	Privé
Nombre d'établissements avec ULIS		
Premier degré	52	5
Second degré	40	9
Nombre d'élèves		
Premier degré	623	46
Second degré	533	69
Total	1271	

Prévisions pour la rentrée 2023

	Public	Privé
Nombre d'écoles	442	71
Évolution des effectifs	+ 430	+ 73
Nombre de collèges	50	23
Évolution des effectifs	+ 558	+ 211
Nombre de lycées	21	19
Évolution des effectifs	+ 36	+ 61

EFFECTIFS DU PERSONNEL

	Public	Privé
Enseignants du 1er degré	4137	561
Enseignants du 2nd degré	4241	1387
Direction	130	
Inspection	16	
Education	2103	
Orientation	59	
Administration	445	
Filière technique (personnels ouvriers et de service)	57	
Médico-sociaux	113	
Total	11301	1948
Total	13249	

Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) :

1600

27 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTEUR ACADÉMIQUE
Frédéric BABLON

Cheffe de cabinet : Claire PINQUIER Tél : 04 80 42 65 00 / ce.dsden74-cabinet@ac-grenoble.fr

DIRECTEUR ACADEMIQUE ADJOINT
Damien PETITJEAN

Secrétariat : Jérémie DESANLIS
Tél : 04 80 42 65 00
ce.dsden74-secretariat@ac-grenoble.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Laurent GODART

Secrétariat: Mélanie NICOD
Tél : 04 80 42 65 91
ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr

ADJOINTE AU DIRECTEUR ACADEMIQUE
CHARGÉE DU 1ER DEGRÉ
Fabienne VERNET

Secrétariat
Tél : 04 80 42 65 00
ce.dsden74-adjt@ac-grenoble.fr



SDJES

Service départemental Jeunesse, Engagement et Sport

Fabien BASSET 04 80 42 65 14

Sophie LE GOFFIC 04 80 42 65 14
Fonction support

ENGAGEMENT, FORMATION ET QUALIFICATIONS

Sport :

Odile BAIL 04 80 42 65 02

Sébastien THEVARD 04 80 42 65 18

Chef de projet SNU :

Adrien NOURRISSIER 04 80 82 65 21

Jeunesse / éducation populaire :

Graziella GOY (BAFA) 04 80 42 65 11

Zacharie EL MAJDOUBI 04 80 42 65 09

Victor BLERY 04 80 42 65 04

DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES SPORTIVES, DE JEUNESSE, DE VIE ASSOCIATIVE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Sport :

Laurent LACASA 04 80 42 65 12

Gwenaëlle CROTTÉ-BRAULT 04 80 42 65 07

Sylvaine CASTELLA 04 80 42 65 06

Emmanuel MICHON 06 22 83 51 19

Jeunesse / éducation populaire :

Estelle FRICONNEAU 04 80 42 65 22

PROTECTION DES PRATIQUANTS SPORTIFS ET DES MINEURS EN ACM

Sport :

Romain PALLUD 04 80 42 65 16

Laurent BRISSAUD 04 80 42 65 05

Jean-Philippe WINIARSKI 04 80 42 65 23

Claire DONZEL 04 80 42 65 08

Aurélien LAURENT 04 80 42 65 13

Accueils collectifs de mineurs (ACM) :

Anne SAUGERE 04 80 42 65 17

Alexandra VERRARD 04 80 42 65 19

Conseillers Pédagogiques Départementaux et Chargés de Missions

Animateur départemental TICE :	Claire LEJEUNE	04 80 42 64 26
Arts et Culture : Musique	Raphaël GROSSIORD	04 80 42 64 25
Arts visuels	Christine BONNAFOUS	04 80 42 64 22
EPS :	XXXXXX	04 80 42 64 27
	Anne VAUCELLE	04 80 42 64 32
EPS et classes de découverte :	Olivier VINCENT	06 81 36 37 93
Langues Vivantes Étrangères :	Elena FACIONI	04 80 42 64 24
Formation Continue :	Olivier MARMOUX	04 80 42 64 28
Néo-Titulaire :	Mélanie NORTIER	04 80 42 64 29
Maternelle :	Christine AUBEL	04 80 42 64 21
Chargée de mission Arts et Culture :	Séverine LANZ	04 80 42 64 14
Chargé de mission Référent Directeurs :	Eric SONZOGNI	04 80 42 64 15
Chargée de mission Second Degré :	Gwénéolée BORREDON	04 80 42 64 13
Directeur service départemental UNSS :	XXXX	04 50 51 68 52
EANA - EFIV :	Sophie SALIMI	04 80 42 64 07
Secrétaire CDOEA :	Thierry DUCROT	04 80 42 64 04
Médiatrice élèves à troubles du comportement :	Stéphanie VINDRET	04 80 42 64 08
Correspondants départementaux PIAL :	Caroline POZZI	04 80 42 64 06
	Delphine LOOBUYCK	04 80 42 64 05
	Ludovic BIGOT	06 26 47 92 73
	Nadia BERARD	04 80 42 64 01
Référente autisme :		
Coordonnatrice pédagogique AESH :	Svetlana DRELON	06 09 21 17 27
Référente pour la scolarisation des enfants à troubles auditifs :	Cécile BOURDIN	04 80 42 64 02
Conseillers pédagogiques ASH :	Stéphanie VIGNE	

Centre d'Information et d'Orientation

ANNECY: Tél : 04 50 88 48 01	Danielle CHARMOT-FORMICA	ce.ia74-cio-annecy@ac-grenoble.fr 7 rue Dupanloup - 74040 ANNECY Cedex
ANNEMASSE: Tél : 04 50 38 15 23 / Fax : 04 50 38 62 31	Florence ANCEY	ce.ia74-cio-annemasse@ac-grenoble.fr 14, av Général de Gaulle 74107 ANNEMASSE Cedex
CLUSES: Tél : 04 50 98 78 88 / Fax : 04 50 98 98 66	Catherine MALNATI	ce.ia74-cio-cluses@ac-grenoble.fr 2, av de Châtillon - 74300 CLUSES

Conseillers Techniques

IEN chargé de l'instruction en famille :	Frédéric MAROT	04 80 42 65 81
IEN chargée de l'information et de l'orientation :	Véronique SAUGER	04 80 42 65 85
IEN chargée de l'Ecole Maternelle :	Nathalie ARRAMBORG	04 80 42 65 86
IEN chargé de l'Enseignement technique et général :	Claude LARGE	04 80 42 65 87
IEN chargée de l'Adaptation des élèves Handicapés et de la Scolarisation :	Aurélien SEGUIN	04 80 42 64 11

Ecole inclusive

Cellule d'écoute et de réponses aux familles

ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr

0805 805 110

Pôle ASH



Division de la Vie des Élèves

ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr

Claudine MONTMEAS 04 80 42 64 55

Service Mutualisé de Gestion Individuelle & Financière

1er degré public
semgif@ac-grenoble.fr

Chloé MARTIN 04 80 42 65 51

Division des Ressources Humaines

ce.dsden74-div1@ac-grenoble.fr

Armelle FERNANDEZ 04 80 42 64 77
Amel MOUSSAMIH Adjointe 04 80 42 64 87

BUREAU SCOLARITÉ

Chef de bureau

Maurice METRAL 04 80 42 64 54

Questions de scolarité 1er et 2nd degrés - Elèves allophones - AFFELNET 6ème - Statistiques faits établissements - ASSR - Journées Défense et Citoyenneté

Laurence ROBERT 04 80 42 64 57

CNED - Instruction dans la famille, Commission d'appel 1er degré - Dérogations DNB/CFG

Nathalie PERRET 04 80 42 64 56

Orientation et Affectation lycées - MLDS - FOQUALE - CNRD - Parlement des enfants

Solenne MARSALLE 04 80 42 64 53

Conseils de discipline - Affectations - Dérogations collèges - Commission Prépa métiers

Cécile DUPRE 04 80 42 64 51

Service civique - Absentéisme - Dispositifs relais - Commissions d'appel 3ème / 2nd - ASSR

Classes de découvertes : cldecouv74@ac-grenoble.fr

Cheffe de bureau

Muriel RODRIGUES DE ALMEIDA 04 80 42 64 58

Valentin LAVY 04 80 42 65 64

BUREAU 1

Cheffe de bureau

Noémie CHEVARIN 04 80 42 65 38

Département de Haute-Savoie

Julie FRAYSSE 04 80 42 65 46

Ludivine CIEZKI 04 80 42 65 39

Rachida MARZAK 04 80 42 65 52

Céline BIASUCCI 04 80 42 65 33

Laure ROLLAND 04 80 42 65 58

Marion VEYRAT-CHARVILLON 04 80 42 65 62

Myriam EL AMRI 04 80 42 65 44

Département de l'Ardèche

Céline SIODOS 04 80 42 65 59

Sylvie OUVRARD 04 80 42 65 54

Département de la Drôme

Catherine GEYDET 04 80 42 65 48

Romain PIROLI 04 80 42 65 57

Delphine HELDT 04 80 42 65 49

Fadila SKELEDZIC 04 80 42 65 65

BUREAU 2

Cheffe de bureau

Christelle DELAME 04 80 42 65 43

Département de l'Isère

Patrice BRESCIANI 04 80 42 65 35

Nathalie BURNET 04 80 42 65 36

Jessica FERNANDES-FERREIRA 04 80 42 65 45

Corinne DELPUECH

Apolline CRUAUD 04 80 42 65 41

Sylvie NICOUUD 04 80 42 65 53

Isabelle GARCIA 04 80 42 65 47

Barbara PERRONO 04 80 42 65 55

Corinne STOUQUE 04 80 42 65 61

Cassy VILAS BOAS 04 80 42 65 32

Département de la Savoie

Ghislaine PETIT 04 80 42 65 56

Nadine CHARVEYS 04 80 42 65 37

Mihaïta CRISTACHE 04 80 42 65 63

Gestion des personnels contractuels

Cécile AMY 04 80 42 65 31

Sabrina DELACOTTE 04 80 42 65 42

Missions transversales

Sylvie BILLARD 04 80 42 65 34

SERVICE DE LA GESTION COLLECTIVE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Cheffe de bureau

Joëlle BELLEVILLE 04 80 42 64 71

Nérimène HAMEL 04 80 42 64 79

Nathalie KALUZA 04 80 42 64 86

Djamila OUDGHIRI 04 80 42 64 83

XXXX 04 80 42 64 84

Affaires médicales :

Florence LEDERMANN 04 80 42 64 81

SERVICE REMPLACEMENT / FORMATION CONTINUE EXAMENS PROFESSIONNELS / STAGES DE RÉUSSITE

Marie-Liesse BEAUVARLET 04 80 42 64 85

Remplacements :

Laura MORIN 04 80 42 64 82

Katia GHERARDI 04 80 42 64 78

Marine POUDEVIGNE 04 80 42 64 75

Formation continue / Examens :

Fiona BOUVIER 04 80 42 64 74

Gaëlle DA COSTA MELO 04 80 42 64 76

Bureau AESH

Cheffe de bureau

Martine BOURLIATAUD 04 80 42 64 73

Gestion des moyens AESH - Référente statut AESH et PIAL - Entretiens professionnels AESH

Malika BOUDINA 04 80 42 64 72

Référente statut AESH et PIAL, entretiens professionnels AESH, formation initiale AESH



Division du Pilotage des Établissements

ce.dsden74-moyens2d@ac-grenoble.fr

Sarah RICHARD 04 80 42 64 66

BUREAU DU 1er DEGRÉ

Cheffe de bureau

Séverine MOYSAN 04 80 42 64 65
Pilotage de la carte scolaire – Rythmes scolaires

Alexia BAUD 04 80 42 64 61
EILE – DDEN – Enquête 32 – Opérations immobilières –
RAMSESE

Catherine MOUCHET 04 80 42 64 64
Suivi du privé sous et hors contrat

BUREAU DU 2nd DEGRÉ

Cheffe de bureau

Anne GUIVARC'H 04 80 42 64 62
Moyens d'enseignement des collèges publics des
bassins annécien et du Genevois – Carte des formations

Justine HÉZARD 04 80 42 64 63
Moyens d'enseignement des collèges publics des
bassins du Faucigny et du Chablais – SEGPA – APADHE –

Catherine MOUCHET 04 80 42 64 64
Suivi du privé sous et hors contrat

Division des Affaires Générales et Financières

ce.dsden74-dagefi@ac-grenoble.fr

Hervé FLECHE 04 80 42 64 44

Chef de bureau

Erika DE ALMEIDA 04 80 42 64 43
Budget de fonctionnement / service financier

Service de l'accueil / frais de déplacement :

Camille GOY 04 80 42 64 41
Pierre CLERC 04 80 42 64 42

Mohamed YAHY 04 80 42 64 46
Chauffeur / frais de déplacement

Sonia MIDOUNI 04 80 42 64 45
Service financier / frais de déplacement

Directrice déléguée RH territoriale

Tatiana DELEVOYE 04 80 42 65 84



Antenne Informatique 74

Systèmes et postes de travail : **Raphaël BIOLLUZ** 04 80 42 64 38
Postes de travail : **Martin VALLANZASCA** 04 80 42 64 39
Julien BELLO 04 80 42 64 37

Service Médico-Social des élèves

ce.dsden74-sante-scolaire@ac-grenoble.fr

Conseillères techniques départementales

Infirmière : **Marie DE NARDO** 04 80 42 64 95
Service Social: **Odette CORREIA** 04 80 42 64 94

Secrétariat: **Carine PERTILLE** 04 80 42 64 97
Nathalie VIOLLET 04 80 42 64 99

Service Santé et Social des personnels

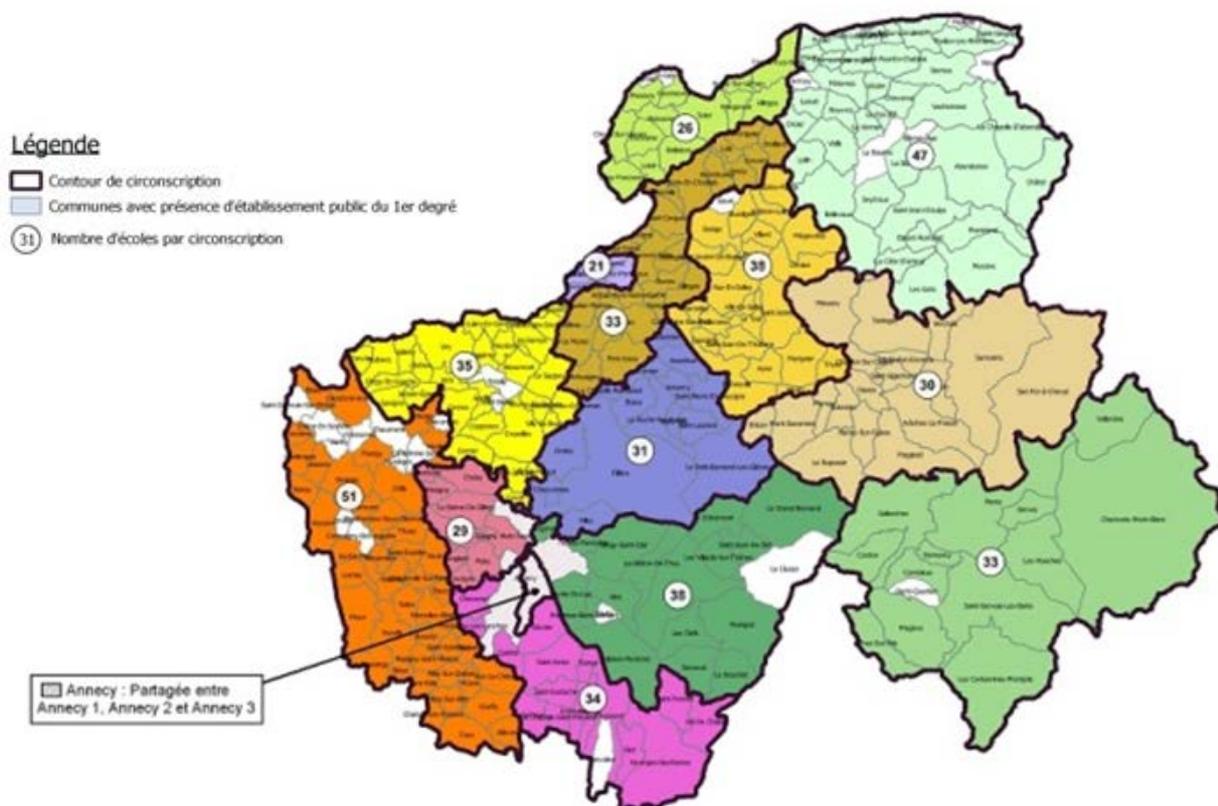
Médecin de prévention : **Dr NODET**
medecin-prevention74@ac-grenoble.fr

Assistante sociale : Claire-Cécile FERRAROLI

Secrétariat :

Laure Chapuis : 04 80 42 64 91
secretariat-SMSP74@ac-grenoble.fr (médical)
secretariat-ASP74@ac-grenoble.fr (social)
ce.dsden74-logement-contingent@ac-grenoble.fr

LES CIRCONSCRIPTIONS ET LES ÉCOLES



13 CIRCONSCRIPTIONS

Rentrée
2022

442 écoles publiques
75055 élèves

71 écoles privées
11922 élèves

Rentrée
2023

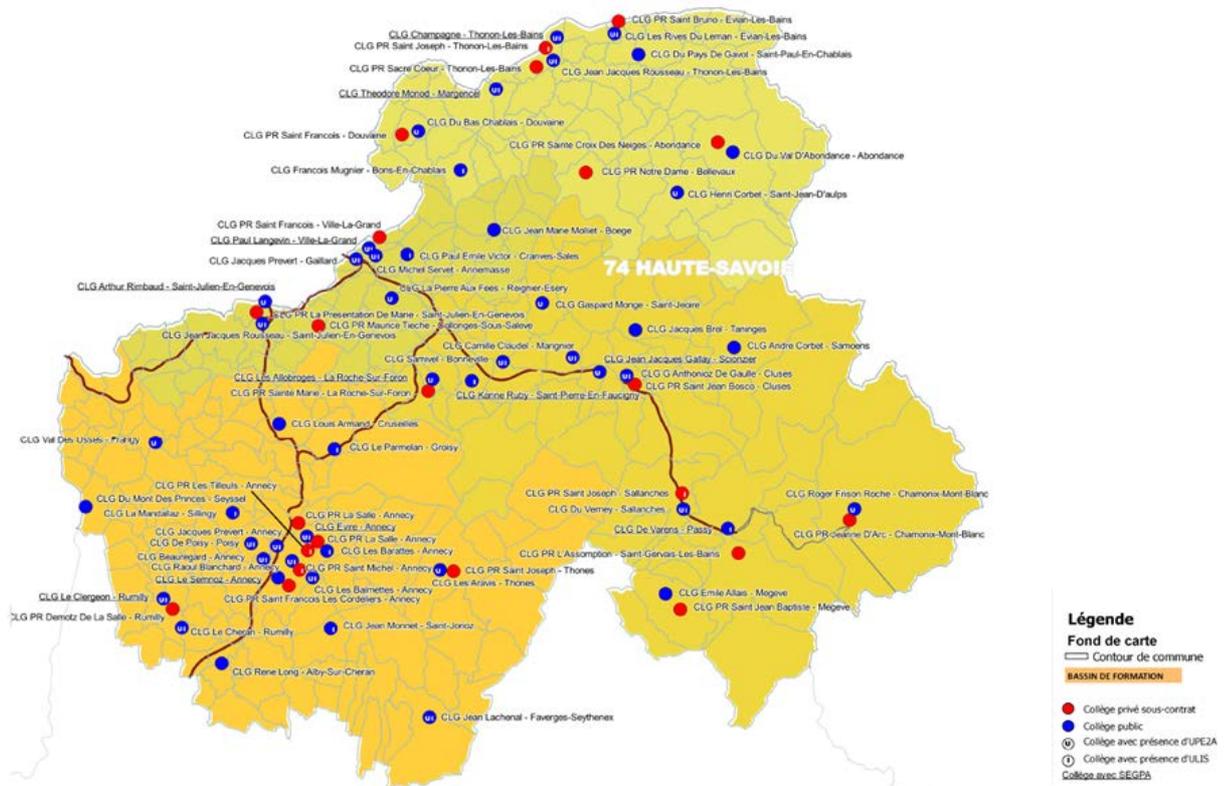
Prévision effectifs

75495 élèves
(+430)

11995 élèves
(+73)

ANNECY SUD (ANNECY I)	Inspecteur de l'Éducation nationale: Cédric MAYOL Secrétaire: Karine MARIN	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 79 33 ce.la74-IEN-Annecy-I@ac-grenoble.fr
ANNECY EST (ANNECY II)	Inspectrice de l'Éducation nationale: Anne TABURET-LE GLEDIC Secrétaire: Carole VANNESTE	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 18 98 ce.la74-IEN-Annecy-II@ac-grenoble.fr
ANNECY OUEST (ANNECY III)	Inspecteur de l'Éducation nationale: Delphine GRÉLY Secrétaire: Frédéric BONNET	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 14 97 ce.la74-IEN-Annecy-III@ac-grenoble.fr
ANNECY IV ASH	Inspectrice de l'Éducation nationale: Aurélie SEGUIN Secrétaire: Patrick DARGENT	Cité Administrative - 7 rue Dupanloup 74040 ANNECY CEDEX Tél : 04 80 42 64 11 ce.la74-IEN-Cran-Gevrier@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE I	Inspecteur de l'Éducation nationale: Christophe LICITRI Secrétaire: Barbara NICPON	20 bis rue du 18 Août 74240 GAILLARD Tél : 04 50 37 27 17 ce.la74-IEN-Annemasse-I@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE II	Inspectrice de l'Éducation nationale: Mireille SAGET Secrétaire: Nathalie DAISIF	20 bis rue du 18 Août 74240 GAILLARD Tél : 04 50 37 43 50 ce.la74-IEN-Annemasse-II@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE I	Inspectrice de l'Éducation nationale: Morgane LÉCALLIER Secrétaire: Chantal DOBROWOLSKI	126 rue des Grandes Chambrettes 74130 BONNEVILLE Tél : 06 35 43 79 71 ce.la74-IEN-Bonneville@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE II	Inspecteur de l'Éducation nationale: Agnès BESSAC Secrétaire: Katheline DITTIERE	126 rue des Grandes Chambrettes 74130 BONNEVILLE Tél : 07 52 66 61 90 ce.la74-IEN-bonneville-ii@ac-grenoble.fr
CLUSES	Inspecteur de l'Éducation nationale: Philippe ROEDERER Secrétaire: Sandrine PADILLA	2 bis, rue Pasteur 74300 CLUSES Tél : 04 50 96 39 11 ce.la74-IEN-Cluses@ac-grenoble.fr
EVIAN	Inspectrice de l'Éducation nationale: Valérie RONDEY Secrétaire: Corinne DE SOUSA	1120, avenue de la Rive - Amphion les Bains 74500 PUBLIER Tél : 04 50 74 71 15 ce.la74-IEN-Evian-les-Bains@ac-grenoble.fr
RUMILLY	Inspectrice de l'Éducation nationale: Sylvie REBET Secrétaire: Lidia CECCON	6 bis rue Pierre Salteur 74150 RUMILLY Tél : 04 50 64 63 17 ce.la74-IEN-Rumilly@ac-grenoble.fr
SAINT-GERVAIS	Inspectrice de l'Éducation nationale: Sophie GALLINEAU Secrétaire: Laurence GIRAULT	195 allée Gontard - Le Fayet 74190 SAINT-GERVAIS Tél : 04 50 93 64 17 ce.la74-IEN-Passy@ac-grenoble.fr
SAINT-JULIEN	Inspecteur de l'Éducation nationale: Grégory AUTEM Secrétaire: Sophie PERNET	15, route de Thairy 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Tél : 0 4 50 49 10 98 ce.la74-IEN-st-Julien@ac-grenoble.fr
THONON	Inspectrice de l'Éducation nationale: Noël FIORELLO Secrétaire: Isabelle GROS	6 avenue Saint-François de Sales 74200 THONON Tél : 04 50 71 27 92 ce.la74-IEN-THONON-les-Bains@ac-grenoble.fr

LES COLLÈGES



4 BASSINS

Albanais-Annécien, Chablais, Faucigny Pays du Mont-Blanc, Genevois-Haut Savoyard

Rentrée
2022

Rentrée
2023

Etablissements
publics

Etablissements
privés

Etablissements
publics

Etablissements
privés

49 collèges
32 394 collégiens

23 collèges
11 286 collégiens

Prévision effectifs
1 nouveau collège
+ 558 collégiens

Prévision effectifs
+ 211 collégiens

COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	PRINCIPAL	PRINCIPAL ADJOINT	MAIL
ABONDANCE	VAL D'ABONDANCE	SICART Laurence		ce.0740001Z@ac-grenoble.fr
ALBY S/ CHERAN	RENE LONG	GILLE Pierre	RASSAT Cristina	ce.0740002A@ac-grenoble.fr
ANNECY - CRAN GEVRIER	BEAUREGARD	BRUYAS Laurent	FISCHER Dominique	ce.0740274W@ac-grenoble.fr
ANNECY	EVIRE	BUER Patricia	BLIN Anaïs	ce.0740071A@ac-grenoble.fr
ANNECY - MEYTHET	JACQUES PREVERT	GIRAUD François	ROYER Nathalie	ce.0741096P@ac-grenoble.fr
ANNECY - SEYNOD	LE SEMNOZ	ANSART Eric	GILLET Justine	ce.0741117M@ac-grenoble.fr
ANNECY	LES BALMETTES	BERRAYAN-MENEC Céline	LEFEVRE Christophe	ce.0740065U@ac-grenoble.fr
ANNECY LE VIEUX	LES BARATTES	CAVALLER Philippe	WADOUX Lara	ce.0740930J@ac-grenoble.fr
ANNECY	RAOUL BLANCHARD	PERLTRIAUX Catherine	GUILLAUME Delphine	ce.0740929H@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE	MICHEL SERVET	CHATELARD Philippe	DONDIN Claudine PERRIERE COLLOUD Florence	ce.0741165P@ac-grenoble.fr
BOËGE	JEAN-MARIE MOLLIET	CHOLLEY Vincent		ce.0740048A@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE	SAMIVEL	BOSRAMIEZ Hervé	DUWAT Christel	ce.0740157U@ac-grenoble.fr
BONS EN CHABLAIS	FRANCOIS MUGNIER	CALMY Julie	BANGE Ariane	ce.0740015P@ac-grenoble.fr
CHAMONIX MONT BLANC	ROGER FRISON-ROCHE	PIROUD Cyprien	MAINETTI Caroline	ce.0741116L@ac-grenoble.fr
CLUSES	G. ANTHONIOZ DE GAULLE	GUICHEBARON Sophie	ARNAUD Aurore	ce.0740911N@ac-grenoble.fr
CRANVES SALES	PAUL EMILE VICTOR	DIOT Christophe	ALARIC Laina	ce.0741514U@ac-grenoble.fr
CRUSEILLES	LOUIS ARMAND	QUIBLIER Sylvie	LE BOUTELLEC Erwan	ce.0740018T@ac-grenoble.fr
DOUVAINE	BAS CHABLAIS	LEAU Olivier	GULLIET Sylvie	ce.0740020V@ac-grenoble.fr
EVIAN	LES RIVES DU LEMAN	CARRERE Mikaël	SILETTI Véronique	ce.0740021W@ac-grenoble.fr
FAVERGES	JEAN LACHENAL	GROGNIET Nathalie	HYTTE Marion	ce.0740023Y@ac-grenoble.fr
FRANGY	VAL DES USSES	TOURNIER Elisabeth	CHAMBONNET Nathalie	ce.0740024Z@ac-grenoble.fr
GAILLARD	JACQUES PREVERT	BOISIER Frédérique	MAFFRE Céline	ce.0741097R@ac-grenoble.fr
GROISY	PARMELAN	TRUPIN Eric	BOURDET Yann	ce.0740025A@ac-grenoble.fr
LA ROCHE S/ FORON	LES ALLOBROGES	NICOLLIN Nathalie	KADDOUR Mohamed	ce.0740931K@ac-grenoble.fr
MARGENCEL	THEODORE MONOD	FONTAINE DUSSOL Edwige	DESCAMPS Stéphanie	ce.0741666J@ac-grenoble.fr

COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	PRINCIPAL	PRINCIPAL ADJOINT	MAIL
MARIGNIER	CAMILLE CLAUDEL	DUSAUSOY Guillaume	FAIVRE Simon	ce.0741501E@ac-grenoble.fr
MEGEVE	EMILE ALLAIS	POUX Rémy		ce.0740026B@ac-grenoble.fr
PASSY	VARENS	BERNARD Sébastien	SICOLI Céline	ce.0740263J@ac-grenoble.fr
POISY	SIMONE VEIL	PIGAULT Gwénaëlle	BEROD Patricia	ce.0741699V@ac-grenoble.fr
REIGNIER-ESERY	LA PIERRE AUX FEES	JULIEN Lucile	SUKIENNIK Yvan	ce.0740029E@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LE CHERAN	DEBOUTE Claire	VANDENWEYNGAERT Karine	ce.0741757H@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LE CLERGEON	OLIVE Fabienne	MAUBOURGUET Sylvie	ce.0740032H@ac-grenoble.fr
SAINT JEAN D'AULPS	HENRI CORBET	AMBIELLE Paul		ce.0740034K@ac-grenoble.fr
SAINT JOIRE	GASPARD MONGE	BOUMEDAIS Sarah	VISTE Sandrine	ce.0740035L@ac-grenoble.fr
SAINT JORIOZ	JEAN MONNET	VESSAT Régis	MORONNOZ Anne Laure	ce.0740036M@ac-grenoble.fr
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	ARTHUR RIMBAUD	AMORIC Marie-Laure	DEVIDAL Caroline	ce.0740038P@ac-grenoble.fr
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	JEAN JACQUES ROUSSEAU	BARROS Elisabeth	REIPRICH Sylvia	ce.0741419R@ac-grenoble.fr
SAINT PAUL EN CHABLAIS	PAYS DE GAVOT	POSTILLON Erick		ce.0741308V@ac-grenoble.fr
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	KARINE RUBY	BURGUN Stéphane	CHARBONNIER Philippe	ce.0741665H@ac-grenoble.fr
SALLANCHES	DU VERNEY	DUBOIS-ESPIRITO Valérie	DUCROT Philippe	
SAMOËNS	ANDRE CORBET	MARCELLIN David		ce.0740040S@ac-grenoble.fr
SCIONZIER	JEAN JACQUES GALLAY	GRINGOZ Hélène	JACQUOT Coralie	ce.0741139L@ac-grenoble.fr
SEYSSSEL	MONT DES PRINCES	PRUNIER Carine	COSTERIGENT Gwénaëlle	ce.0740041T@ac-grenoble.fr
SILLINGY	LA MANDALLAZ	BERLAND Chantal	GIRAUDO Elodie	ce.0741488R@ac-grenoble.fr
TANINGES	JACQUES BREL	JACQUOT Thomas		ce.0740043V@ac-grenoble.fr
THONES	LES ARAVIS	JEANNET Sylvie	BAILLY Sophie	ce.0741187N@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	CHAMPAGNE	BRACQ Régis	DELAUNAY FRIGIERI Vanina	ce.0741341F@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	JEAN JACQUES ROUSSEAU	COING Emmanuel	BAZIN Claire	ce.0741227G@ac-grenoble.fr
VILLE LA GRAND	PAUL LANGEVIN	CARTIER Caroline	MASSONAT Isabelle	ce.0740910M@ac-grenoble.fr
VULBENS		COLLOMB Béatrice	FERNANDEZ Antoine	ce.0741816X@ac-grenoble.fr

LES LYCÉES



**Rentrée
2022**

**Etablissements
publics**

21 lycées
21 535 lycéens
(avec post-bac)

**Etablissements
privés**

19 lycées
7 394 lycéens
(avec post-bac)

**Rentrée
2023**

**Etablissements
publics**

+ 36 lycéens

**Etablissements
privés**

+ 61 lycéens

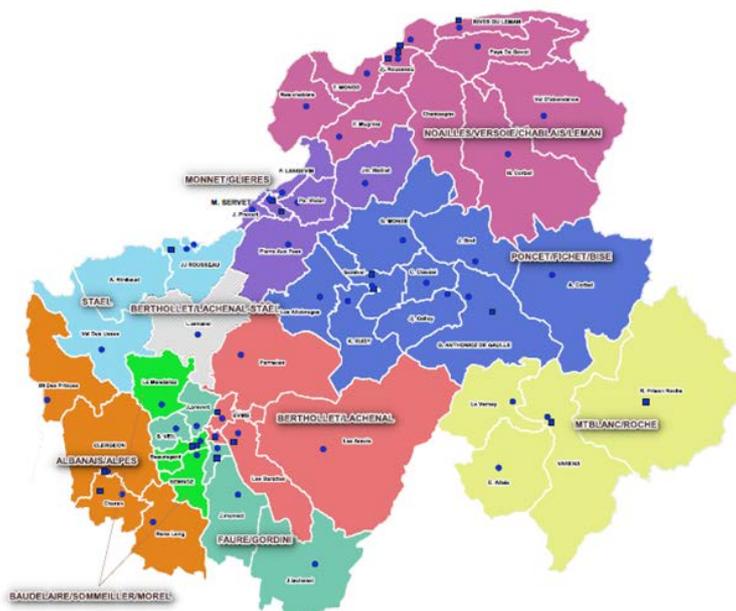
Prévision effectifs

COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	PROVISEUR	PROVISEUR ADJOINT	MAIL
ANNECY	CLAUDE LOUIS BERTHOLLET	TAMISIER Philippe	MAYEUX Jérôme CORDIER Julien	ce.0740003B@ac-grenoble.fr
ANNECY CRAN-GEVRIER	CHARLES BAUDELAIRE	VERNET Lionel	COSTES Amandine	ce.0741418P@ac-grenoble.fr
ANNECY CRAN-GEVRIER	LP TOM MOREL	LARRIEU Stéphane	HAUTECOUVREURE Maryline	ce.0741164N@ac-grenoble.fr
ANNECY	GABRIEL FAURE	DELEURENCE Catherine	COMBAZ Bruno COLLET Matthieu	ce.0740005D@ac-grenoble.fr
ANNECY - SEYNOD	LP AMEDEE GORDINI	BOUGET Laurence		ce.0740062R@ac-grenoble.fr
ANNECY	LP GERMAIN SOMEILLER	FRIAUD François	BOUYA Khadija	ce.0740054G@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE	LPO DES GLIERES	MICHAUX Didier	DESSOLIN Sophie	ce.0740009H@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE - VETRAZ MONTHOUX	LPO JEAN MONNET	VIGNEAU Christophe	CHAFFARD Philippe BARNOUD Michel	ce.0741476C@ac-grenoble.fr
ARGONAY	LPO LOUIS LACHENAL	BIETRIX Gilles	DUPUIS Aurélien MICHEL Sébastien	ce.0740006E@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE	LPO GUILLAUME FICHET	PIAT Patrice	HENOCH Gaelle	ce.0740013M@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE	LP FRANCOIS BISE	LAPIERRE François		ce.0740014N@ac-grenoble.fr
CHAMONIX MONT BLANC	LPO FRISON ROCHE	PIROUD Cyprien	MAINETTI Caroline	ce.0741669M@ac-grenoble.fr
CLUSES	LPO CHARLES PONCET	BECHET Marcel	PEPERSTRAETE Jérôme BARBIRATI Delphine	ce.0740017S@ac-grenoble.fr
EVIAN LES BAINS	LPO ANNA DE NOAILLES	GUAY Dominique	SAID MOHAMED Nandziwa	ce.0740051D@ac-grenoble.fr
PASSY	LPO MT BLANC R. DAYVE	ROUSSEL Christine	STRABONI Aurélie	ce.0740027C@ac-grenoble.fr
RUMILLY	L'ALBANAIS	PERRADIN Bernard	BETTAIEB Stéphanie	ce.0741532N@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LP PORTE DES ALPES	BILLARD Serge	PICON Séverine	ce.0740031G@ac-grenoble.fr
ST JULIEN EN GNEVOIS	MME DE STAËL	MAUDUIT Valérie	LIEUTAUD Clément	ce.0740037N@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	LP DU CHABLAIS	FADY Franck	SMATI Amel	ce.0740059M@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	LPO SAVOIE LEMAN	LAMBERT BERNARD	CHARNELET Nicolas	ce.0740047Z@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	LA VERSOIE	LASSERADE Gille	RONCHIETTO Gaëlle BOLMONT Nathalie	ce.0740046Y@ac-grenoble.fr

TRAVAILLER EN RÉSEAUX DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU LYCÉE

Dans un contexte de disparités territoriales, les enjeux d'équité et de proximité des politiques publiques éducatives amènent à renforcer la dimension infra-départementale pour leur mise en œuvre. L'académie de Grenoble s'est engagée depuis la rentrée 2020 dans un pilotage par réseaux d'établissements correspondant au bassin de vie des familles afin d'accompagner les parcours des élèves. Chaque réseau est centré sur un lycée, le cas échéant un lycée professionnel, et comprend les collèges de secteur et les écoles rattachées aux collèges.

9 réseaux d'établissements couvrent le département de la Haute-Savoie :



Des dialogues de suivi sont organisés régulièrement entre le directeur académique des services de l'éducation nationale et les membres ou les copilotes des réseaux. Chaque réseau doit construire un projet commun pour répondre à des besoins identifiés dans le territoire : formation des personnels, aide aux élèves, évaluation par compétences, école inclusive, éducation au développement durable, promotion du sport, etc.

Pour l'année scolaire 2023-2024, trois enjeux pédagogiques principaux sont identifiés :

- mieux exploiter les résultats des évaluations nationales pour mieux identifier les causes de la difficulté scolaire ;
- articuler le travail en classe entière et l'articulation en groupes de besoins pour renforcer l'acquisition des fondamentaux ;
- favoriser la mise en œuvre d'un travail personnel de l'élève efficace dans et hors la classe.

Les résultats des élèves



LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Des évaluations nationales sont mises à disposition des enseignants de CP et CE1 depuis la rentrée 2017. Elles permettent, dès la rentrée d'identifier avec précision les besoins des élèves en mathématiques et en français et ainsi proposer rapidement des dispositifs d'accompagnement et de remédiation adaptés aux difficultés spécifiques de chaque élève. Au CP, une seconde évaluation en milieu d'année permet de s'assurer des acquis réalisés et d'adapter les enseignements.

Ces évaluations constituent un outil pour les équipes pédagogiques pour identifier collectivement les démarches pédagogiques à mettre en place tout au long de la scolarité des élèves et élaborer le projet d'école. Elles permettent une communication claire en direction des familles, leur permettant d'avoir une visibilité sur les acquis et les besoins de leur enfant.

Ces évaluations sont organisées tout au long du parcours scolaire des élèves : en CP, CE1, CAP, sixième et seconde (tests de positionnement). Pour l'année scolaire 2023-2024, une nouvelle évaluation en CM1 sera mise à disposition des professeurs des écoles.

Les évaluations réalisées cette année, montrent une progression des résultats des élèves en français et en mathématiques, aussi bien au CP qu'au CE1.

En CP, les domaines de compréhension de l'oral sont les mieux maîtrisés alors que le domaine Reconnaître les différentes écritures d'une lettre reste celui qui pose le plus de problèmes aux élèves. En mathématiques, la résolution de problèmes reste encore fragile pour les élèves alors que les domaines de la lecture et l'écriture de nombres entiers sont très bien maîtrisés.

En CE1, la lecture à voix haute d'un texte est le domaine le moins maîtrisé. Le même constat est fait au niveau national. Les autres compétences sont assez bien maîtrisées, tout comme en mathématiques, à l'exception de la résolution de problèmes qui constitue toujours une difficulté pour les élèves de CE1.

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Résultats aux examens des sessions de juin 2022 et 2023 pour le département de la Haute-Savoie et l'académie de Grenoble



Examen	Session 2022 (session de juin)		Session 2023 (session de juin)	
	Haute-Savoie	Académie de Grenoble	Haute-Savoie	Académie de Grenoble
Bac Général	96,8%	97,2%	96,9%	96,9%
Bac Technologique	91,6%	91,8%	88,6%	90,3%
Bac Professionnel	84,4%	82,9%	86,7%	82,2%
CAP	84,5%	83,1%	86,1%	85,2%
DNB	88,8%	87,8%	89,1%	88,8%

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

DNB : Diplôme national du brevet



PLAN MATHÉMATIQUES

Le Plan de formation en mathématiques vise à développer dans le premier degré l'expertise didactique, pédagogique et disciplinaire des formateurs afin de faire évoluer les modalités d'accompagnement pédagogique des enseignants en favorisant la formation de proximité en constellations.

Cette année encore, deux enquêtes ont été conduites auprès des professeurs des écoles, des formateurs et des corps d'inspection sur la mise en œuvre du plan mathématiques. Les premiers résultats montrent un taux élevé de satisfaction tant sur les modalités d'organisation que sur les thématiques traitées lors de ces formations. L'effet sur les pratiques professionnelles est perceptible à court terme et concerne en premier lieu les démarches didactiques et pédagogiques.

<https://eduscol.education.fr/document/45664/download?attachment>

Suivi du plan mathématiques pour la Haute-Savoie :

Nombres d'enseignants formés en	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Résolution de problèmes	125	84	321	470	318	1318
Numération	64	81	116	96	146	503
Grandeurs et mesures	3	0	0	0	19	22
Géométrie	0	0	0	12	20	32
Calcul	7	54	17	21	12	111
Manipuler, verbaliser, abstraire	15	19	0	0	52	86
Total	214	238	454	599	567	2072

Thématique largement investie : la résolution de problèmes depuis bientôt 3 ans. Priorisée mais pas toujours choisie par les équipes lors de la définition de l'objet de travail. Il n'en demeure qu'au regard des observations en classe, ce champ d'action reste nécessaire.

Impact sur l'évolution des pratiques professionnelles : le déploiement du plan mathématiques a permis d'instaurer une véritable dynamique de travail d'équipe et une redéfinition de la formation en repositionnant les formateurs en horizontalité de manière efficiente. Cependant, il apparaît souvent nécessaire de poursuivre la réflexion en année n+1 pour poursuivre l'outillage des élèves par l'apprentissage de procédures.

Un suivi plus longitudinal semblerait pertinent. L'arrivée de l'évaluation repère en CM1 et le développement d'un travail d'analyse des évaluations en 6ème devraient également aider à comprendre, suivre et améliorer les enseignements dispensés et les résultats des élèves.

Perspectives et mise en œuvre :

Améliorer l'engagement des équipes dans les formations en constellations en travaillant :

- Les compétences signifiantes à l'école : la numération, le calcul et la résolution de problèmes.
- Les compétences massivement échouées au niveau national : les référents mathématiques de circonscription ont été formés en 2022/23 pour accompagner les enseignants sur l'enseignement des fractions et des décimaux.
- Des compétences identifiées par les équipes : année n en constellation et suivi possible en n+1 avec les formations mineures.
- Des compétences repérées sur tous les cycles pour un réseau afin de construire une cohérence des enseignements : fractions et décimaux et résolution de problèmes.

PLAN FRANÇAIS, un levier de pilotage collaboratif

Le Plan français s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de la formation continue et pluriannuelle des personnels. Il en respecte le principe de proximité, avec des actions de formation menées au plus près des classes. Il vise à accroître le niveau des élèves et l'acquisition des fondamentaux tout en veillant à réduire les inégalités. Il s'agit de la constitution de constellations de pairs au cœur des pratiques de la classe bénéficiant de l'appui d'un référent (cf. aide à la réflexion, accompagnement dans l'élaboration d'objets d'enseignement). Le déploiement du Plan français depuis trois ans fait l'objet de l'adhésion des enseignants. Au national, 67,4 % des professeurs des écoles estiment qu'ils ont renforcé leur compétence didactique et 77,3 % que la formation est ancrée dans leur pratique.

Le travail en constellation a permis en Haute-Savoie un renforcement de la professionnalité des formateurs et des enseignants, la modification des gestes professionnels (cf. démarche didactique, supports de travail, pédagogie en classe, posture réflexive). Le choix des objets de travail est majoritairement en lien avec les plus susceptibles d'améliorer les résultats des élèves ; ce qui est in fine, le résultat recherché. Les éléments d'appréciation départementaux portent sur le choix des thèmes de travail plébiscité et corrélé à l'adhésion des équipes, les 18h de formation sans module d'auto formation. Il est à souligner de réels temps d'analyse de pratique à partir de situations concrètes, vécues et animées par des référents français très engagés.

Malgré la crise sanitaire, des résultats départementaux aux évaluations nationales témoignent d'une baisse du nombre d'élèves à besoins dans les domaines suivants :

	2020	2022
CP – Comprendre des mots à l'oral	6%	5,6%
CP – Connaître le nom des lettres et les différentes écritures	14,2%	8,4%
CE1 – Ecrire des mots	10,2%	9,1%
CE1 – Lire à haute voix	9,9%	6,7%

Pour autant, en CP, même si les résultats sont supérieurs à ceux du national, la vigilance doit continuer à s'exercer sur la compréhension de mots, la reconnaissance des différentes écritures d'une lettre. En CE1, la lecture à voix haute d'un texte est le domaine le moins maîtrisé. En 6ème, une vigilance doit s'exercer sur l'orthographe et la grammaire. Cette année, la mise en œuvre des nouvelles évaluations en CM1 devrait permettre de prévenir les difficultés à l'entrée en sixième.

L'objectif pour 2023-2024 est donc d'enrichir l'expertise didactique, pédagogique des professeurs des écoles afin d'améliorer l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous, à travers la mise en œuvre de pratiques efficaces et équitables. Une attention particulière sera portée sur les compétences signifiantes que sont la maîtrise lexicale dès le cycle 1 (cf. Plan Maternelle), la compréhension orale, la compréhension de l'écrit et la fluence de lecture du cycle 2 au cycle 3 voire au cycle 4.

Temps global de l'enfant



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION (CNR) NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

La démarche initiée par M. le Président de la République et M. le Ministre de l'éducation nationale à la rentrée scolaire 2022 offre un espace de réflexion inédit et une liberté d'innovation aux équipes pédagogiques.

Autour des trois objectifs d'excellence, d'égalité et de bien-être pour améliorer la réussite scolaire, tous les acteurs, des professeurs aux AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), des élèves aux familles, des collectivités territoriales aux associations partenaires de l'école, s'accordent lors de concertations à identifier les besoins de leur contexte et à construire un projet pour y répondre.

Chaque équipe d'école ou d'établissement a pu bénéficier et bénéficiera d'un accompagnement par les équipes de circonscription, les conseillers départementaux et les chargés de mission du second degré pour articuler avec la meilleure efficacité les objectifs qu'elles se sont fixés et les actions qu'elles ont définies.

En partenariat avec CANOPE, des demi-journées de formation autour de la posture du facilitateur ont par ailleurs pu être proposées en 2022-2023 aux initiateurs de projet permettant de revisiter les techniques d'animations d'une concertation.

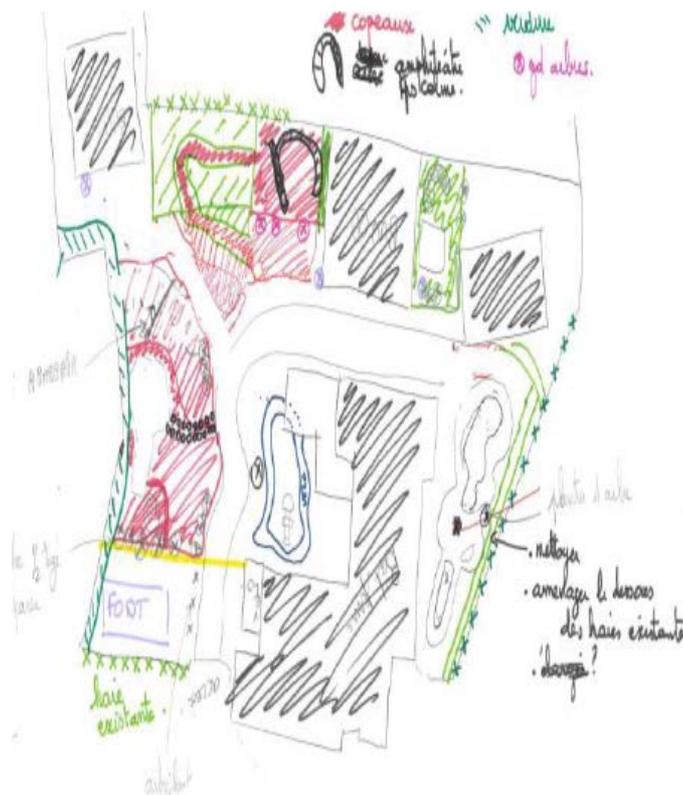
Le Fond d'Innovation Pédagogique apporte le soutien financier nécessaire. Les subventions sont attribuées par la cellule académique, présidée par Mme la Rectrice. Les collectivités locales, pleinement associées, participent activement en étant les relais financiers des subventions validées pour les écoles publiques du premier degré.

Parmi l'ensemble des projets validés, l'axe majoritaire de travail est d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire, comme condition préalable de tout apprentissage.

L'aménagement des espaces, la flexibilité du mobilier, la réorganisation des emplois du temps, le développement d'interventions relatives à la construction de compétences psychosociales, la multiplication d'activités autour de l'oralité mais aussi la réflexion autour du travail personnel de l'élève pour établir ou rétablir le plaisir d'apprendre, l'utilisation d'outils numériques sont autant de leviers imaginés pour relever l'ambition d'une école de l'épanouissement, de l'égalité des chances et de la réussite.

Le nombre de projets qui ont émergé dans notre département traduit l'engagement remarquable des professeurs, des directrices et directeurs, des chefs d'établissement et la mobilisation de tous.

Cette dynamique au service de chaque élève est amenée à se poursuivre au cours de cette année scolaire, à la fois pour mettre en œuvre et évaluer les actions en cours mais aussi pour soutenir toute nouvelle initiative. Sont encouragés les projets pluriannuels afin d'ancrer les transformations attendues dans la durée et les projets inter-degrés qui prennent en compte la continuité du parcours des élèves.



École maternelle Le Crozet à SCIONZIER - Réflexion autour de l'aménagement de la cour

Le CNR en chiffres dans notre département en 2022-2023 :

Nombres d'écoles et d'établissements engagés dans la démarche : **41,3%**

Nombres d'écoles et d'établissements qui prévoient de s'engager : **27,4%**

Nombre de projets validés : **25**

Montant des subventions allouées au titre du Fond d'Innovation Pédagogique : **près de 380 000 euros**

LE PLAN "MATERNELLE" DÉPARTEMENTAL

Le plan d'action pour l'école maternelle a pour objectif le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale.



Il trouve pleinement sa déclinaison au niveau départemental tant en termes de propositions de formation pour les enseignants qu'en termes de développement des collaborations avec les professionnels de la petite enfance.

- Le plan départemental de formation pour les enseignants repose sur un équilibre entre l'expression des besoins des équipes et les priorités des domaines d'apprentissage, dans la mesure où ce plan est adossé au plan mathématiques et au plan français. La formation continue, à travers les animations pédagogiques et les constellations en cycle 1 vise à permettre une meilleure compréhension du développement de l'enfant, à actualiser les connaissances relatives aux différentes approches pédagogiques basées sur le jeu, l'exploration, la manipulation, la répétition, à outiller les équipes dans leur réflexion sur l'aménagement des espaces et du temps et à enrichir les compétences autour des pratiques évaluatives, positives et encourageantes, afin de répondre aux besoins évolutifs des enfants.

Les formations inter catégorielles, entre enseignants et ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), continuent à s'organiser. Les communes de Passy et de Rumilly seront notamment concernées pour cette année scolaire.

Tous les directeurs et directrices d'école pourront bénéficier au titre de leur formation statutaire ou selon leur choix, au titre de leur formation continue, d'une journée dédiée aux enjeux du pilotage de la maternelle (programme d'enseignement, préconisations pédagogiques ministérielles, analyse des évaluations au CP, collaboration avec les familles, partenariats).

Cette journée est complétée par un temps de formation dédié à la protection de l'enfant et à l'éducation à la vie affective et relationnelle.

- La consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale passera cette année par l'approfondissement des actions d'ores et déjà mises en place avec les acteurs de la petite enfance (visites croisées des professionnels au sein des structures respectives, accueils dans les classes des enfants fréquentant la crèche, actions autour de la parentalité...) ou par l'encouragement à entrer dans cette dynamique. L'impulsion donnée par le CNR - « Notre école, faisons-la ensemble » pour promouvoir ou innover pourra favoriser toutes les initiatives qui seront accompagnées, à la demande, par l'équipe départementale maternelle et les équipes de circonscription.

LES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

L'enseignement des langues a pour objectif de former de futurs citoyens plurilingues, porteurs d'un bagage à la fois culturel et langagier. S'éveiller très tôt à la diversité linguistique et apprendre précocement une langue étrangère renforce les habiletés transversales et développe les compétences psychosociales qui sont au cœur de la circulaire de rentrée.

La circulaire du 12 décembre 2022 souligne quatre points pour améliorer le niveau des élèves en LVE (langues vivantes étrangères).

1/ Elle encourage un enseignement progressif, méthodique et ambitieux de l'école au collège.

Dès l'école maternelle, les enseignants mènent des activités d'éveil aux langues. Le nouveau guide intitulé *Guide pour l'éveil à la diversité linguistique en maternelle* donne des idées d'activités de la diversité linguistique et culturelle. L'apprentissage précoce de l'anglais permet aux élèves de se familiariser très vite avec les sonorités de cette langue et à gagner en aisance dans l'expression.

L'enseignement **de** l'anglais et **en** anglais apporte une exposition prolongée et une pratique fréquente et régulière. En Haute Savoie, il y a désormais sept écoles EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère) en anglais ou faisant partie du dispositif Élysée en allemand. Certaines écoles fonctionnent à parité horaire pour le français et l'anglais, d'autres équipes ont choisi une alternance plus souple, avec au minimum 3 heures d'exposition à la langue vivante, par le jeu d'échanges de service et de décloisonnements.

La continuité du parcours de l'élève est assurée par les collèges de secteur - les Barattes et Evire - avec un enseignement de DNL (discipline non linguistique), puis aux lycées Berthollet et Lachenal pour les disciplines de tronc commun. A la rentrée, les deux collèges cités accueilleront près de 150 anciens CM2 EMILE en 6ème bilingue.

Les tests en 3ème Ev@lang, analysés au niveau de l'académie, montrent des compétences nettement supérieures de ces élèves en langue étrangère.

2/ Le Bulletin Officiel met l'accent sur la formation des professeurs des écoles en langues et CLIL (Content and language integrated learning).

Dans le département, plusieurs axes déployés cette année vont être reconduits à la rentrée :

- Des formations académiques en anglais, allemand, espagnol et italien. La première, pour la langue anglaise, en partenariat avec l'UGA (Université Grenoble Alpes), permet d'obtenir un positionnement CLES B2 ou C1 ; les secondes, sous forme d'un parcours M@gistère, apportent un renforcement du niveau B1/B2.

En partenariat avec CANOPE, le département propose des ateliers conversationnels animés par une professeure d'anglais pour « oser s'exprimer » à Annecy et à La Roche sur Foron. Ils sont plébiscités par les enseignants.

3/ La mobilité des personnels et des élèves est encouragée.

En Auvergne-Rhône-Alpes, grâce à la DRAREIC (Délégation de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération) et à l'agence ERASMUS+, plusieurs équipes d'écoles du département ainsi que des cadres ont pu aller s'inspirer des pratiques plurilingues européennes ou débiter des partenariats avec des écoles de toute l'Europe.

4/ Enfin, le Bulletin Officiel mentionne l'innovation au service de l'enseignement des langues.

Le Conseil National de la Refondation permet aux écoles d'obtenir des fonds pour des projets pédagogiques « transformants ». Certaines équipes d'école en ont profité, à partir de constats établis autour du bien-être des élèves et du sens à donner aux apprentissages, pour déposer des projets autour des langues et de l'ouverture internationale, accompagnées par la conseillère pédagogique départementale en langues vivantes étrangères.

Enfin, des groupes de travail académiques ont été créés pour renforcer la continuité école-collège autour de l'approche plurielle des langues. Dans notre académie, les propositions mettent les langues familiales ainsi que toutes les LVE2 enseignées au centre de la continuité des parcours, en termes d'objectifs et d'actions.

Les approches plurielles des langues et de cultures mettent en lien la langue de scolarisation et les autres répertoires (familiers ou non). Les activités de découverte et de comparaison concourent à la métacognition et à la mise en réseau des savoirs dans TOUTES les langues et notamment le français. En outre, les effets sont notables sur l'estime de soi, le sentiment de compétences, l'éducation à la citoyenneté en favorisant l'engagement de l'élève et la mise en place d'un climat de respect mutuel. Ces approches encouragent aussi des liens dynamiques avec les familles et l'école.

Pour retrouver toutes ces informations ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques, comme par exemple un parcours de jeu autour du Petit Chaperon Plurilingue, rendez-vous sur le [site du Groupe départemental des langues vivantes étrangères](#).

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

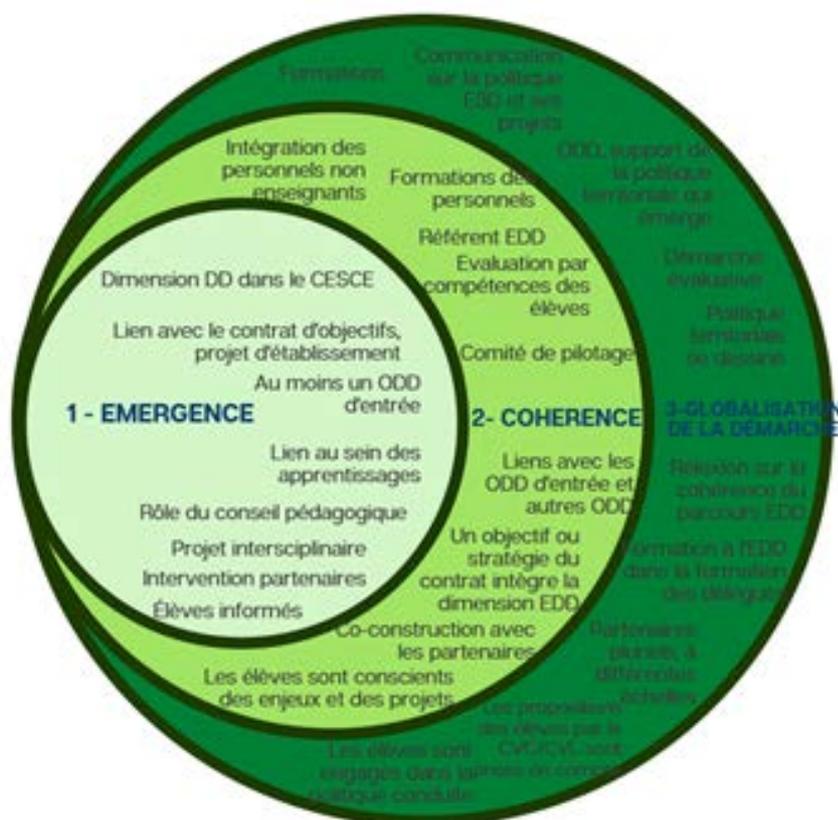
Des démarches de labellisation qui facilitent l'engagement collectif et la construction de projets

La démarche de labellisation E3D est un levier fort pour l'engagement collectif : elle permet aux établissements de structurer localement leur avancée, d'inscrire les objectifs de développement durable dans leur politique éducative et de créer des synergies sur leur territoire. C'est une démarche évolutive et systémique qui engage l'école pour la transition écologique.

Actuellement, 43 établissements sont labellisés sur le département de la Haute-Savoie.

Les référents académiques et départementaux accompagnent les dossiers de labellisation et participent aux visites des établissements afin de rencontrer les équipes et d'apporter les conseils pour l'évolution des démarches.

La démarche d'Éducation au Développement Durable se déploie par des actions sur les temps hors-classe, par l'engagement des éco-délégués mais aussi au sein des apprentissages notamment par la méthode projet.



Trois enjeux nationaux précisent le rôle de l'École en tant que « premier lieu de l'engagement pour la transition écologique » :



- Donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir les acteurs.
- S'engager et agir concrètement pour la transition écologique.
- Faire des écoles et des établissements scolaires des espaces d'engagement collectif pour la transition écologique.

Autour de ces trois défis, s'associent 20 mesures concrètes qui permettent notamment de donner aux élèves les outils d'analyse et de compréhension des défis du monde de demain afin de s'engager dans un futur soutenable et désirable, par l'acquisition de compétences.

Le dossier ministériel ci-contre précise le déploiement :

<https://www.education.gouv.fr/l-ecole-premier-lieu-de-l-engagement-pour-la-transition-ecologique-378551>



Les projets EDD, parce qu'ils sont, de fait, transformants, peuvent être soutenus dans le cadre du Conseil National de la Refondation et le Fonds d'Innovation Pédagogique et accompagnés par les cellules académiques et départementales du CNR.

Informations :

Site académique : <https://edd.web.ac-grenoble.fr/>

Les personnes ressources : <https://edd.web.ac-grenoble.fr/article/personnes-ressources>

Site départemental : <https://portail-ressources-education-dsden74.web.ac-grenoble.fr/edd>

Notre école faisons-la ensemble : <https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>

SPORT À L'ÉCOLE

Élément clef de l'apprentissage d'une culture spécifique et du respect d'autrui, la pratique régulière d'une activité physique et sportive doit être favorisée dans l'ensemble des espaces et des temps scolaires. Inscrite dans une temporalité allant de l'école primaire à l'enseignement supérieur, elle contribue à la bonne santé de tous les élèves.

En cette année olympique, l'évènement sportif planétaire que constitue les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 doit être l'occasion de rappeler l'ensemble des bénéfices d'une pratique physique et sportive régulière.

Pour se faire, le rôle de l'École est incontournable. Elle doit permettre à chaque enfant de comprendre les enjeux d'une pratique physique régulière pour prendre, dès le plus jeune âge, des habitudes qu'il pourra garder tout au long de sa vie, améliorant ainsi ses capacités d'apprentissage et restaurant son capital santé.

1-Le renforcement des savoirs fondamentaux de la pratique sportive

- **Savoir Nager**

Le 3 mars 2022 paraissait au Bulletin Officiel un nouveau texte de cadrage de la natation scolaire. Cette note de service réaffirme les objectifs liés à l'activité en ajoutant le terme "Sécurité" à la notion **Savoir Nager (Attestation du Savoir Nager en Sécurité)**.

La lutte contre les noyades reste donc une préoccupation importante de l'école en donnant un caractère obligatoire à la mise en œuvre de cycles d'apprentissages tout au long du parcours scolaire des élèves. La clarification d'objectifs et de phases d'apprentissages concerne des compétences motrices. Trois paliers de l'aisance aquatique sont identifiés. Ils sont associés à l'acquisition de connaissances et d'attitudes adaptées, première étape vers la maîtrise de sa propre sécurité.

Afin de favoriser une mise en œuvre massive et qualitative de la natation, les jeunes enseignants titulaires (première et deuxième année de titularisation) ont reçu cette année une formation systématique sur le savoir nager. Ce principe sera reconduit pour l'année scolaire 2023/2024.

Dans les écoles primaires, le nombre de sessions d'agrément pour les bénévoles accompagnateurs a également été augmenté pour que le taux d'encadrement exigé puisse être respecté.

Dans les établissements du second degré, une priorité d'accès aux bassins pour les élèves non-nageurs sera recommandée.

Note de service : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>

- **Savoir rouler à vélo**

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) vise à la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.

Celle-ci est répartie en 3 blocs permettant aux élèves d'acquérir les compétences techniques à la conduite du vélo en milieu sécurisé (bloc 1), d'apprendre à reconnaître les panneaux liés à la sécurité routière et l'utilisation du vélo en milieu sécurisé (bloc 2) puis de sortir de l'école en vélo afin de valider le bloc 3 en milieu urbain. L'acquisition des 3 blocs délivre le savoir rouler à vélo.

Le "**Savoir Rouler**" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo.
- Pratiquer quotidiennement une activité physique.
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Dans le premier degré :

La DSDEN 74 a inscrit cette année 10 sessions de formation dans le plan de formation des professeurs des écoles, ce qui a permis de former cent soixante-dix enseignants du département.

Pour l'année 2022-2023, ce sont **230 classes soit 4800 élèves** qui ont débuté un cycle Savoir Rouler qui devrait potentiellement déboucher sur la validation du SRAV dans les années à venir.

Concernant la pratique de l'activité vélo à la journée : **5033 élèves de 257 classes** ont eu la possibilité de pratiquer cette activité au moins une journée dans l'année.

Le développement des formations départementales pour l'année 2023-2024 devraient permettre d'augmenter considérablement le nombre d'élèves obtenant l'attestation du SRAV avant l'entrée au collège.

Dans le second degré :

Vingt-cinq pourcents des collèges du département enseignent le Savoir Rouler. Une attention toute particulière doit être portée sur l'enseignement de cette activité en 2023/2024.

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

2-La promotion, le développement et l'augmentation du temps d'activité physique des jeunes

- **Génération 2024**

Le label Génération 2024 permet à toutes les écoles primaires, collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur qui souhaitent bénéficier de l'énergie unique des Jeux Olympiques et Paralympiques, d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes en développant entre autres des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif.

Pour la rentrée 2023, 136 établissements scolaires et 3 IME (instituts médico-éducatifs) du département seront labellisés. Ce chiffre marque une augmentation de presque 50% du nombre de labellisés, établissant ainsi la preuve du dynamisme et de l'engagement des enseignants de notre département pour développer la pratique sportive de tous les élèves.

Avec le plan d'animation territoriale Auvergne Rhône-Alpes prévu sur toute la durée de l'année olympique, la synergie accrue entre la DSDEN 74 et ses différents partenaires devrait placer le quotidien de nos élèves sous l'égide du mouvement et de la bonne santé.

Les établissements scolaires les plus créatifs en matière de « projet olympique » devraient également pouvoir bénéficier de places offertes par le ministère des sports pour une épreuve des jeux paralympiques en septembre 2024.

<https://generation.paris2024.org/label-generation-2024>

- **30 minutes d'activité physique quotidienne**

Lancé officiellement en février 2021, le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidiennes » constitue une réponse à l'enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants. Il vise à donner aux élèves d'école élémentaire des habitudes de vie plus active. La mesure s'inscrit dans la démarche « École promotrice de santé » pour lutter contre les risques d'obésité et la sédentarité des plus jeunes. Elle promeut le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants. Elle contribue ainsi à leur **donner le goût d'une pratique sportive quotidienne et pérenne** dans le cadre de la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'objectif sous-jacent est clair : que tous les élèves français puissent réaliser les 60 minutes d'activité physique quotidienne recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé car à l'heure actuelle 87 % des adolescents français n'atteignent pas cette recommandation et 20 % d'entre eux sont en surpoids.

L'année 2022/2023, aura marqué la généralisation progressive de ce dispositif jusqu'alors basé sur le principe du volontariat des écoles. **Sur le département de la Haute-Savoie, 50 % des écoles ont d'ores et déjà adhéré à cette généralisation.** Des ressources en ligne sont disponibles pour permettre aux enseignants de programmer de l'activité physique tous les jours. Une formation inscrite au plan départemental de formation des professeurs des écoles sera néanmoins mise en place dès la rentrée 2023 pour accompagner les enseignants qui en ressentiraient le besoin. Pour aider au déploiement du dispositif, le ministère de l'Éducation nationale va doter les écoles d'un kit de matériel sportif. **Déjà 155 kits ont déjà été distribués et 289 kits seront distribués d'ici décembre 2023.**

<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>



- **2 heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens**

Fort des constats ayant impulsé le dispositif "30 minutes d'activité physique quotidienne" dans les écoles élémentaires, le ministère de l'Éducation Nationale, en partenariat avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, propose un dispositif d'incitation à la pratique sportive pour les collégiens.

Après une expérimentation menée sur l'année scolaire 2022/2023 dans quelques établissements savoyards choisis par madame la Rectrice, **l'extension de l'expérimentation à 10 établissements volontaires de notre département** marquera la rentrée 2023.

Ce dispositif, dont l'objectif est de redonner le goût de la pratique physique aux collégiens ne pratiquant plus aucune activité sportive en dehors de l'éducation physique et sportive scolaire, requiert un partenariat étroit avec les associations sportives de proximité des établissements, ainsi qu'avec les collectivités territoriales propriétaires des installations sportives.

Un Groupe d'Appui Départemental, constitué par la DSDEN 74 afin de mettre en relation les partenaires indispensables à la réussite de l'expérimentation, accompagnera les 10 établissements volontaires en 2023/2024 et procédera à un premier bilan en juin 2024.

- **École ouverte buissonnière, au sein du dispositif "vacances apprenantes"**

Le dispositif école ouverte buissonnière permet aux élèves volontaires de partir en séjours dans des centres d'hébergement. Des révisions des savoirs fondamentaux sont dispensés le matin par des enseignants. L'après-midi est réservé à des activités sportives parmi lesquelles on peut trouver du VTT, de la randonnée ou encore de la natation.

Cette année, **650 élèves répartis dans 15 séjours** différents ont profité de ce dispositif entièrement financé par l'état. Ces séjours ont parfois été l'occasion d'organiser des remises à niveau en français et en mathématiques. Trois cent dix-sept élèves ont bénéficié d'un séjour « Savoir nager » leur proposant 1 heure de natation quotidienne pendant 5 jours et par groupe de 10 élèves leur donnant ainsi la possibilité de valider l'attestation du Savoir Nager.

L'accroissement de 50% du nombre d'élèves ayant demandé à partir cette année est le fruit du travail des directeurs d'écoles qui selon le principe du dispositif « vacances apprenantes » ont priorisé les élèves ayant quelques fragilités scolaires, ceux n'ayant pas validé le savoir nager ou encore ceux n'ayant pas la possibilité de partir en vacances.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Les accueils collectifs de mineurs

La Haute-Savoie, premier département de France avec 1600 séjours de vacances, accueille près de 60 000 enfants aux périodes de vacances, dans 290 centres avec hébergement. Plus de 300 accueils de loisirs reçoivent également tout au long de l'année plus de 90 000 enfants. Les activités accessoires à ces accueils sans hébergement sous forme de mini-camp sur une semaine sont en pleine expansion.

Après des années impactées par la crise sanitaire, les activités ont largement repris dans les accueils avec hébergement notamment en février et en été.

Le dispositif "Colos apprenantes", reconduit en 2023, permet à des jeunes âgés de 3 à 17 ans de renforcer leurs apprentissages tout en découvrant des activités de loisirs variés, de nouveaux territoires et d'autres enfants.

Cette année, 141 000 euros ont été alloués à des collectivités et associations pour aider au départ d'environ 300 enfants en « colos ».

L'ensemble de ces accueils collectifs de mineurs fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'État, s'agissant de la sécurité physique et morale et de la dimension éducative. Les personnels sont ainsi mobilisés dans le contrôle des équipes d'encadrement, de l'organisation des activités et des locaux, ainsi que dans l'accompagnement des organisateurs.

SNU et engagement

Le Service national universel (SNU) est une expérience d'engagement adressée aux jeunes de 15 à 17 ans, dont la mission est le **renforcement de l'émancipation de la jeunesse en complément de l'instruction obligatoire**.

En 2023, 500 jeunes haut-savoyards se sont inscrits au SNU et ont participé aux séjours de cohésion organisés aux vacances de printemps, au mois de juin et pendant la première quinzaine de juillet.

Le Service départemental Jeunesse, Engagement et Sport, a par ailleurs organisé 4 séjours de cohésion à ces mêmes périodes et accueilli plus de 400 jeunes dans le département.

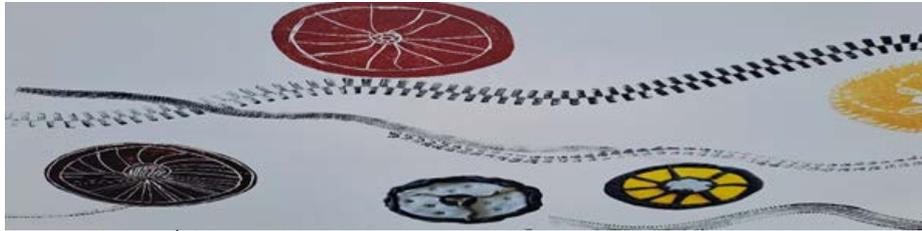
Au programme des séjours, des activités sportives, une journée de sécurité intérieure, de défense et de mémoire, la visite du musée Olympique à Lausanne ou de la Croix Rouge à Genève, des rencontres avec des élus ou des personnes investies dans la vie associative.

Pour approfondir : <https://www.snu.gouv.fr/>

Parcours des élèves



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



Productions en Arts Plastiques - École Saint Exupéry cycle 3 « Projet Eco quartier de l'Etoile » avec le collectif d'artistes F 97 et La villa du Parc d'Annemasse

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, une politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse s'est appuyée sur le dynamisme existant dans les établissements scolaires. Cette volonté a permis de renforcer l'accès à la culture des élèves dans les territoires les plus éloignés.

Les Parcours d'éducation artistique et culturelle coconstruits avec les communes et/ou le département depuis plusieurs années ont donné lieu à la réalisation de nombreux projets de qualité dans nos écoles et établissements (pratiques artistiques, rencontres avec les œuvres, connaissance associées). Les classes chantantes dans les écoles de Cluses, le dispositif THEA (spectacle vivant) dans les écoles du département et l'opéra jazz Pinocchio dans plusieurs collèges du département en partenariat avec le CREA en sont des exemples éloquentes.

Les territoires éloignés du maillage culturel territorial ou identifiés comme prioritaires ont bénéficié d'actions spécifiques : résidence d'artistes des ateliers Médicis en arts plastiques et numérique à l'école de Scionzier, créations sonores à l'école du Reposoir dans le cadre du CLA (contrat local d'accompagnement), projet inter-degré en cycle 3 en arts contemporain à Seyssel, webradio au collège Samivel de Bonneville en partenariat avec Radio Magny, etc.

Dans le second degré, le PASS Culture a permis à un nombre croissant d'élèves de collèges et de lycées d'accéder aux offres de nos partenaires culturels. Les classes de 6ème et de 5ème seront éligibles au PASS Culture dès septembre.

Dès cette rentrée scolaire 2023, la DSDEN 74 affirme et accentue sa stratégie de développement de l'Education Artistique et Culturelle, confortée par l'engagement du rectorat (DAAC), du ministère de la Culture (DRAC) et des collectivités territoriales dans une vision partagée sur le long terme pour viser l'égalité des chances de tous les élèves.



Productions photographiques et mise en espace - Ecole La Fraternité d'Ambilly cycle 3 « La ville de demain » Projet artistique Eco citoyen avec l'artiste Karim Kal

PARCOURS CITOYEN

L'École est à la fois le lieu où s'acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre et s'insérer dans la société et celui où se mettent en place des pratiques et des habitudes permettant à chaque enfant et adolescent de devenir un citoyen libre, responsable et engagé, habitant d'une planète commune.

Dans le cadre scolaire, l'apprentissage de la citoyenneté se conçoit comme un parcours cohérent ; il s'impose comme un projet de l'élève et pour l'élève qui doit l'amener à comprendre le sens de la notion de citoyenneté et lui donner envie de l'exercer pleinement.

Tout au long de sa scolarité, l'élève fait l'expérience d'un lieu particulier, l'école puis l'établissement, où l'on apprend ensemble, dans le respect de principes qui permettent à chacun de s'épanouir et de connaître et reconnaître les autres. L'élève trouve sa place dans le groupe, la classe au premier chef, sans renoncer pour autant à sa singularité. Il y apporte ses connaissances, sa culture, tout en intégrant les exigences et les objectifs communs de l'école.

L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets. Pour y parvenir les équipes pédagogiques disposent de temps de concertation au sein d'instances existantes : conseil de cycle, conseil école-collège, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté et comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Afin d'aider la communauté éducative à remplir sa mission régaliennne, le groupe départemental Parcours citoyen (inter-degré et inter-catégoriel) a construit des outils à l'intention des enseignants pour les élèves de la maternelle au cycle 3.

Un premier sous-groupe a construit un *Padlet Laïcité et valeurs de la République* qui rassemble des ressources en formation pour les enseignants et des propositions « clefs en main » pour les classes sur le thème « La laïcité, une ressource pour faire vivre la fraternité ».

Le deuxième sous-groupe a lui aussi produit un *Padlet Construire la citoyenneté et la mémoire* présentant de façon chronologique, sur l'année scolaire, l'ensemble des temps forts dans lesquels les professeurs du premier et du second degrés peuvent engager leurs élèves pour aborder la citoyenneté et la mémoire.

Enfin, le troisième sous-groupe travaille à la production d'outils pour la mise en œuvre du programme de lutte contre le harcèlement PHARE, obligatoire dans tous les collèges et toutes les écoles élémentaires depuis la rentrée 2022, et étendue aux lycées dès cette rentrée 2023. La Méthode de la Préoccupation Partagée (conceptualisée par Anatole Pikas) est une des méthodes préconisées pour traiter les situations d'intimidation ou/et de harcèlement scolaires. C'est une méthode qui a largement été diffusée dans le département, à l'occasion de formations en direction des équipes de collège et du 1er degré.

PARCOURS SANTÉ

Le plan santé

L'objectif premier de la mise en place d'un plan santé au niveau départemental est de promouvoir la santé et le bien-être des élèves et des personnels.

Un environnement où la santé est une priorité crée un climat scolaire positif favorisant la motivation, l'engagement et la cohésion. Les élèves développent des habitudes de vie dès le plus jeune âge, qui peuvent avoir un impact positif, à long terme, sur leur santé.

Les grands axes retenus et qui seront travaillés sont :

- **L'hygiène de vie** : alimentation, sommeil, sport, vaccinations.
- **La santé mentale** : développement des compétences psycho-sociales, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention du risque suicidaire.
- **L'éducation à la sexualité** : mise en œuvre dans le premier et le second degrés, prévention des risques, prévention des violences et cyberviolences sexistes et sexuelles, lutte contre les LGBTphobies.
- **Les conduites à risques** : prévention des conduites à risques.
- **Les dépistages précoces** : organisations des visites médicales et des dépistages infirmiers.
- **Le pilotage de la santé dans les établissements** : développement des parcours santé, comité départemental d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

En prenant des mesures pour prévenir les problèmes de santé, soutenir la santé mentale et créer un environnement inclusif, le plan santé contribue à créer un système éducatif plus holistique et épanouissant.



Les cellules d'écoute et d'accompagnement

A la suite d'un événement traumatique touchant un membre de la communauté scolaire, une cellule d'écoute et d'accompagnement peut être mise en place pour accompagner les élèves ou les personnels confrontés à cette épreuve.

C'est le caractère traumatique de l'événement qui est retenu, et qui nécessite une approche particulière. Les événements de vie, certes douloureux, doivent être accompagnés dans un autre cadre.

En 2022-2023, une vingtaine de cellules d'écoute ont été mises en place et l'année a été particulièrement marquée par des événements dramatiques d'ampleur qui ont impactés de nombreux élèves et personnels.

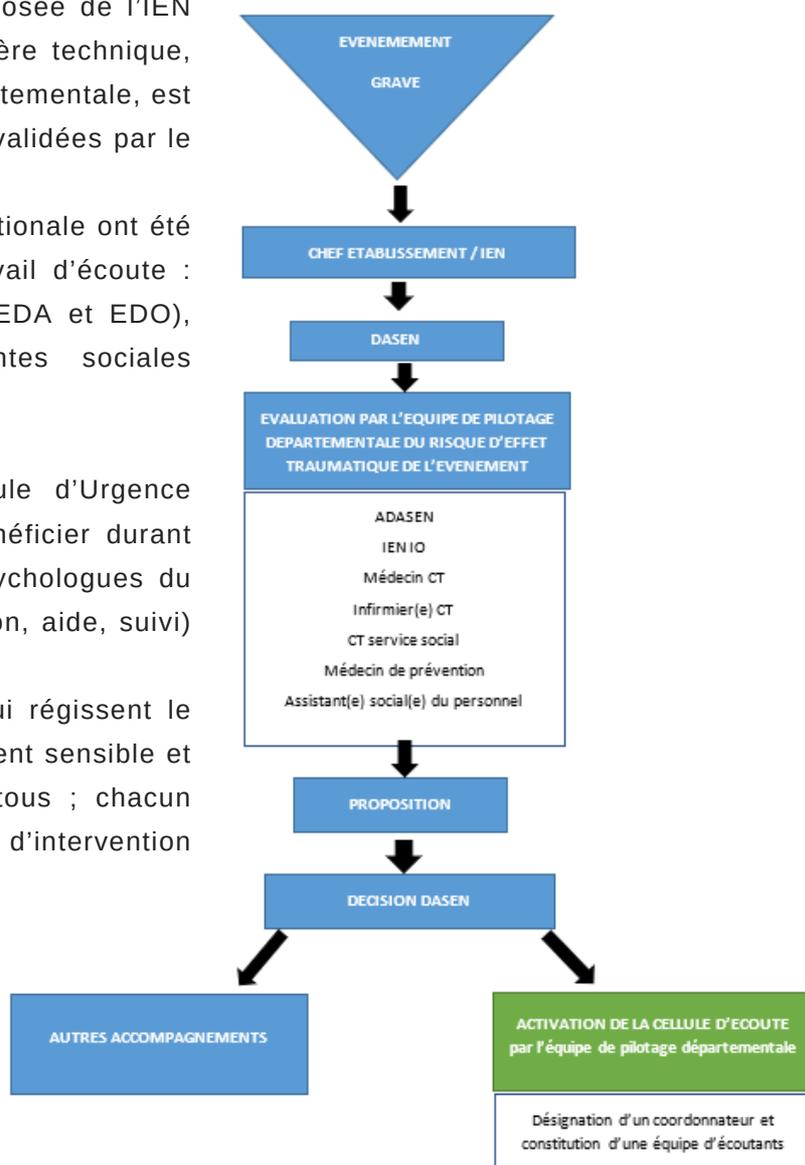
Le protocole de mise en place des cellules d'écoute a été remis à jour et diffusé à l'ensemble des chefs d'établissements, inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et directeurs d'école à la rentrée 2022. C'est un outil important de gestion de ces événements.

Une équipe de pilotage départementale, composée de l'IEN en charge de l'orientation, l'infirmière conseillère technique, la conseillère technique de service social départementale, est chargée de la mise en œuvre de ces cellules, validées par le Directeur académique (IA-DASEN).

De nombreux professionnels de l'Éducation Nationale ont été mobilisés durant l'année pour réaliser ce travail d'écoute : psychologues du premier et second degrés (EDA et EDO), infirmiers, médecins scolaires et assistantes sociales principalement.

Ces écoutants, formés par la CUMP (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique) l'an passé, ont pu bénéficier durant l'année de séances de débriefing par des psychologues du travail dans le cadre du réseau PAS (prévention, aide, suivi) de la mutuelle MGEN.

Cette mission, inscrite dans les circulaires qui régissent le travail de ces professionnels, est particulièrement sensible et nécessite une attention et l'engagement de tous ; chacun devant veiller au respect du cadre d'intervention départemental.



Lutte contre le harcèlement scolaire

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. L'année 2022-2023 a vu le déploiement du programme pHARe sur toutes les écoles et les collèges de Haute-Savoie.

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

6 formations sur le programme pHARe et 9 formations établissements sur la thématique discrimination et harcèlement ont été menées cette année par 11 formateurs.

Lors du concours académique *Non Au Harcèlement* qui permet aux élèves de s'exprimer collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo qui sert de support de communication pour le projet de prévention mené dans leur établissement, 2 écoles et 1 collège de Haute-Savoie ont remporté un prix :

PRIX AFFICHE ÉCOLE

École de St Jean d'Aulps (74)

Lili, Candice, Hugo, Thiago, Lucie, Élise, Éléana et Mme Martin (directrice)

Affiche ci-contre

PRIX VIDÉO ÉCOLE ET COUP DE CŒUR

École Arthur Thurin, Thônes (74)

Timéa, Julie, Charlie, Océane, Romane, Anna, Juliette, Marie Harzo (enseignante) et Carole Vessat (directrice de l'école)

[https://tube-action-](https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/gKLbhQn33i5Q6LjrYsfWZT)

[educative.apps.education.fr/w/gKLbhQn33i5Q6LjrYsfWZT](https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/gKLbhQn33i5Q6LjrYsfWZT)

PRIX SPÉCIAL PRÉVENTION DU CYBERHARCÈLEMENT

Collège du Vernay, Sallanche (74)

Ludivine, Chloe, Elio, Mia, Melissa Cau (CPE), Florent GIRAUD (AED) et Valérie DUBOIS-ESPIRITO (Principale)

[https://tube-action-](https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/djScDMGH2CD8eXxrAFgTLh)

[educative.apps.education.fr/w/djScDMGH2CD8eXxrAFgTLh](https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/djScDMGH2CD8eXxrAFgTLh)



AGRESSIONS, HARCELEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.



À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter, t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.

À la rentrée 2023, **pour prévenir ou traiter plus efficacement et rapidement les situations les plus complexes**, notamment dans le premier degré, des mesures viennent compléter celles déjà en place :

- Étendre le programme pHARe aux lycées dès la rentrée 2023.
- Systématiser la communication des numéros d'urgence 3018 et 3020.
- Former tous les personnels à la lutte contre le harcèlement scolaire.
- Prévenir ou résoudre les situations les plus complexes à travers un suivi quotidien des situations et des protocoles encore plus exigeants.

PARCOURS Avenir

S'orienter : découvrir les métiers et le monde économique

L'accompagnement à l'orientation est une des missions assignées à l'École, qui trouve sa place dans l'objectif plus général d'orientation et de formation tout au long de la vie, et plus particulièrement dans la construction d'un parcours de formation « baccalauréat moins 4 ans – baccalauréat plus 3 ans ».

Dans un monde en constante évolution, cet accompagnement s'appuie sur une démarche dite éducative, visant à aider les élèves à acquérir des compétences utiles à la formulation progressive de leurs choix d'orientation. Cette démarche éducative a pris différents noms au cours du temps : depuis 2015 elle est intégrée au sein du « Parcours avenir », mis en place de la 6ème à la terminale.

Parcours avenir, c'est un référentiel d'activités, visant l'acquisition de compétences, organisées autour de 3 axes : la connaissance des formations, la connaissance des métiers et l'aide à l'élaboration de projets (prenant en compte la dimension plus personnelle, liée à la connaissance de soi).

En complément de Parcours avenir, depuis la rentrée 2022, les lycées disposent d'un référentiel de compétences à s'orienter. En 2024, les collèges disposeront également d'un référentiel de compétences à s'orienter.

Les activités d'accompagnement à l'orientation sont de plus en plus encadrées par les enseignants, lors de temps forts (salons des formations et des métiers, semaines de l'orientation...) ou lors des temps d'enseignement, avec l'aide des psychologues de l'éducation nationale et de partenaires du monde économique et professionnel.

Les activités sont organisées depuis 2019 dans le cadre d'heures dédiées à l'orientation : 12 heures en 4ème, 36 heures en 3ème, 54 heures par an en lycée général et technologique (162 heures au total), 192 heures sur les 2 années de CAP, 265 heures sur les 3 années de baccalauréat professionnel.

Dans une démarche d'orientation et de formation tout au long de la vie, la connaissance des métiers et plus largement du monde économique revêt une importance capitale. Cette connaissance se construit principalement par des actions de découverte qui permettent de :

- susciter des centres d'intérêts, à court ou moyen termes ;
- se repérer dans un monde économique complexe et qui évolue vite : technologies, évolutions des métiers, du marché du travail (compétences attendues, relations formation / emploi, etc.) ;
- d'enrichir ou actualiser des représentations, de faire évoluer des stéréotypes (liés au genre notamment) ;
- de repérer les perspectives d'avenir, de choisir en ouvrant le champ des possibles, d'être en capacité de saisir des opportunités.

C'est pourquoi, à la rentrée 2022, l'accent a été mis sur la découverte des métiers dès la classe de 5ème via une démarche d'expérimentation pour les collèges volontaires. En Haute-Savoie, 11 collèges se sont lancés dans l'expérimentation.

Les activités ont pu prendre des formes variées : visites d'entreprise, immersions courtes en entreprise, mini-stages sur des plateaux techniques en lycées, témoignages de professionnels (avec possiblement un travail sur les stéréotypes de genre), forums métiers, séquences pédagogiques amenant à une production (film par exemple)...

A la rentrée 2023, tous les collèges devront s'engager dans des actions de découverte des métiers, de la 5ème à la 3ème, avec des modalités définies dans la note de service ministérielle du 23 mai 2023, et en s'appuyant sur les partenariats. En 3ème, la séquence d'observation en entreprise, obligatoire, participe de cette découverte. L'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) met à disposition de nombreuses ressources pour les équipes pédagogiques (voir « agenda de l'orientation » et « construction de séquences et séances pédagogiques »).

Pour en savoir plus :

<https://eduscol.education.fr/676/les-parcours-educatifs-l-ecole-au-college-et-au-lycee>

<https://www.education.gouv.fr/le-parcours-avenir-7598> (archive).

<https://www.onisep.fr/equipes-educatives/z/referentiel-des-competences-a-s-orienter-au-lycee>

<https://www.education.gouv.fr/la-decouverte-des-metiers-au-college-de-la-classe-de-cinquieme-la-classe-de-troisieme-378233>

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo21/MENE2312737N> (note de service du 23 mai 2023).

<https://www.onisep.fr/equipes-educatives/accompagnement-a-l-orientation-horaire-dedie/l-agenda-de-l-orientation>

<https://www.onisep.fr/equipes-educatives/actualites/catalogues-des-sequences-et-seances-pedagogiques>



Egalité des chances



LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 dans les écoles situées en éducation prioritaire est une mesure qui vise à donner les mêmes chances de réussite à tous les élèves quelles que soient leur origine sociale ou familiale. Ces dédoublements permettent de mieux répondre aux besoins spécifiques de tous les élèves en permettant aux enseignants de travailler différemment avec les élèves et ainsi permettre un meilleur accès pour les élèves au sens des apprentissages réalisés.

Si l'ensemble des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire sont dédoublées depuis le lancement de la mesure, le dédoublement des classes de GS s'accroît chaque année avec un effort des communes pour mettre des locaux à disposition. Ces dédoublements s'accompagnent de formations spécifiques des enseignants, notamment dans le cadre du plan maternelle, leur permettant ainsi de faire évoluer leur pratique pédagogique pour ces classes à effectifs réduits.



Le dédoublement des grandes sections en maternelle correspond à la division des classes en groupes plus restreints. Il a l'ambition d'offrir aux élèves les plus fragiles, un encadrement renforcé pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux prédictifs de réussite du parcours scolaire et de formation.

Ce dispositif concourt à l'égalité des chances en procurant aux professeurs et aux familles des conditions optimales pour une prise en compte très individualisée des besoins des enfants. En réduisant le nombre d'élèves par classe, le dédoublement permet par exemple davantage d'interactions entre les élèves et facilite la gestion de classe.

Dans notre département, à la rentrée 2023, sur 45 classes de GS en REP, 41 classes auront des effectifs dédoublés à moins de 15 élèves, soit 91% des classes.

Deux nouveaux dédoublements sont mis en œuvre : à Cluses, Ecole publique La Sardagne et à Scionzier, Ecole maternelle Le Crétet.

Chaque enseignant entrant dans ce dispositif bénéficie d'un accompagnement spécifique par l'équipe départementale maternelle. Cette année, il prendra notamment la forme d'une journée de formation remplacée.

CITÉS ÉDUCATIVES

Les cités éducatives d'Annemasse et de Bonneville, des alliances éducatives vers les actions

Les cités éducatives, label d'excellence, représentent une démarche forte et ambitieuse en accordant une priorité à l'éducation dans les quartiers prioritaires de la ville. Elles permettent de favoriser les synergies entre les acteurs d'un territoire et de mettre en œuvre une politique éducative ciblée pour les enfants, les élèves et les jeunes de 0 à 25 ans.

Trois objectifs nationaux structurent la méthode « cité éducative » : **conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles**. Chacune des deux cités éducatives de Haute-Savoie a défini, par un diagnostic, ses enjeux stratégiques, en cohérence avec les axes nationaux.

Les deux cités éducatives d'Annemasse et de Bonneville se sont déployées tout au long de l'année scolaire 2022/2023 par la rencontre des acteurs au sein de groupes de travail thématiques :



Ces temps de travail collaboratifs, en alliance éducative, ont permis d'impulser sur les deux cités éducatives un premier plan d'actions en faveur de l'égalité des chances. La communauté éducative, par l'appel à projets et l'utilisation du fonds éducatifs a coconstruit des projets pédagogiques permettant de renforcer la réussite de tous les élèves. A titre d'exemples, les actions suivantes ont été impulsées :

- Sur la cité éducative d'Annemasse : création d'un court-métrage « Vocations » sur l'égalité filles/garçons dans les filières du BTP, semaine éco-citoyenne, classes transplantées, devoirs faits dans le quartier, projet journalisme, écriture d'un titre de rap, etc.
- Sur la cité éducative de Bonneville : orchestre à l'école, devoir de mémoire, bien-être des élèves internes, lire à la maison, potager pédagogique, etc.



L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Le Code de l'éducation (article L121-1) confie aux écoles, collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur la mission de favoriser la mixité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation, et de dispenser à tout niveau de la scolarité « **une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes** ».

L'égalité entre les filles et les garçons est une thématique abordée tout au long du secondaire. Elle est également un objectif de la démarche de développement durable (objectif de développement durable 5 : égalité entre les sexes).

Au niveau académique, la mission « Égalité filles garçons » travaille principalement sur l'influence des stéréotypes de genre, dans 3 domaines principaux :

- les parcours de formation et d'insertion ;
- les violences sexistes et sexuelles ;
- les LGBT+ phobies.

La chargée de mission académique « Éducation à la sexualité » assure le suivi de la mise en œuvre dans les établissements de l'éducation à la sexualité dont un des axes porte sur la prévention des violences sexistes et conjugales.

Au niveau départemental, ces missions sont relayées par l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation, référente départementale pour la lutte contre les stéréotypes de genre dans les parcours, par la conseillère technique de service social pour le repérage et le traitement des violences intra-familiales et par l'infirmière conseillère technique pour l'éducation à la sexualité.

Dans les établissements des référents égalité sont chargés de veiller à la prise en compte de ces objectifs dans les projets mis en œuvre et de proposer des actions, en mobilisant des partenaires spécialisés sur ces thématiques. Ils étaient 55 à la rentrée 2022 (les 2/3 en collège).

Les personnels de direction sont régulièrement sensibilisés sur ces thématiques. Un séminaire bi-départemental Savoie/Haute-Savoie s'est tenu le 11 mai 2023 et a permis d'aborder des questions telles que le pilotage de l'établissement, les politiques éducative et scolaire et les pratiques pédagogiques pour une meilleure mixité des parcours.

Au sein du comité départemental « Égalité des chances » piloté par le Directeur académique, dans le cadre d'un sous-groupe de travail, un outil d'auto-diagnostic d'aide au pilotage a été réalisé à destination des chefs d'établissement, portant sur l'influence des déterminismes de genre dans les parcours des élèves.

Les enseignants peuvent bénéficier de formation dans le cadre du plan académique de formation (une équipe de formateurs est mobilisable au niveau académique). Des actions de sensibilisation systématique sont proposées par l'E AFC (École académique de formation continue) et font partie du parcours de formation des enseignants.

Au niveau des élèves, sous la responsabilité des conseillers principaux d'éducation, le conseil de vie collégienne ou lycéenne doit aborder ces questions d'égalité filles garçons, en s'appuyant sur des outils spécifiques élaborés par le ministère.

A la rentrée 2022, l'académie de Grenoble s'est lancée dans la démarche de labellisation des établissements du second degré relative à l'égalité entre les filles et les garçons (circulaire du 10 mars 2022), pour une première campagne. 5 établissements de Haute-Savoie ont été labellisés (4 collèges, 1 lycée).

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-121882>

<https://eduscol.education.fr/1641/ressources-nationales-et-europeennes-pour-l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons>

<https://www.onisep.fr/equipes-educatives/egalite-filles-garcons/pistes-pedagogiques-sur-l-egalite>

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo11/MENE2207942C.htm> (labellisation)

INTERNAT D'EXCELLENCE



Tout autant lieu d'accompagnement et de réussite scolaire qu'outil pour améliorer le maillage territorial, l'internat doit désormais évoluer pour faire partie intégrante des dispositifs qui favorisent l'ambition scolaire. Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles, qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

Les établissements labellisés en Haute-Savoie

- LPO Savoie-Léman de Thonon-les-Bains
- LPO Guillaume Fichet de Bonneville
- LPO Frison Roche de Chamonix

Un internat d'excellence, c'est quoi ?

L'internat d'excellence fait partie intégrante du collège, du lycée ou du lycée professionnel qui a été labellisé pour la qualité des actions pédagogiques et éducatives qu'il propose aux internes. C'est là que vivent et travaillent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine. Dans les internats d'excellence, toutes les conditions matérielles et pédagogiques sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

L'internat d'excellence, pour qui ?

L'internat s'adresse à tous les collégiens, lycéens et lycéens professionnels motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordres social, économique ou familial.

Tous les élèves ont vocation à demander l'intégration au sein d'un internat d'excellence en regardant si ce choix est compatible avec ses choix d'orientation. Il est une solution pour permettre de choisir sa formation même si l'on habite loin de l'établissement qui la propose.

5 bonnes
raisons
d'intégrer un
internat
d'excellence

- ⇒ Un environnement agréable et convivial
- ⇒ Une aventure humaine, amicale, collective
- ⇒ Un cadre idéal pour travailler
- ⇒ De nombreuses activités proposées
- ⇒ Un lieu pour réussir sa scolarité et préparer son avenir

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Le dispositif "Devoirs faits" et sa complémentarité avec la prise en charge du travail personnel de l'élève

Le dispositif Devoirs faits est au cœur de la rentrée 2023. Il **devient obligatoire pour tous les élèves de 6ème** et se poursuit sur le cycle 4 par les modalités définies localement. Il permet de répondre aux besoins de chaque élève vers sa réussite.

La nouvelle classe de 6ème s'articule autour de quatre objectifs :

- Mieux accompagner les élèves tout au long de l'année de 6ème.
- Consolider les apprentissages nécessaires à une rentrée réussie en cycle 4.
- Permettre aux élèves de projeter avec confiance dans leur scolarité.
- Développer l'autonomie des élèves dans leur travail personnel.

Les établissements ont préparé une organisation en fonction des besoins de leurs élèves et du contexte de leur établissement. Le dispositif Devoirs faits, consolidé par les pratiques pédagogiques des dernières années, est intégré au sein du processus d'apprentissage. En effet, il s'articule en cohérence avec l'accompagnement personnalisé et l'heure de soutien ou de renforcement et participe à une réflexion collégiale sur le travail personnel de l'élève.

Pour les élèves de cycle 4, l'académie de Grenoble permet également de mobiliser le dispositif « E-devoirs faits ».

Des outils nationaux et académiques accompagnent la mise en place de cette nouvelle modalité.



<https://eduscol.education.fr/620/devoirs-faits-un-temps-dedie-pour-accompagner-les-collegiens-dans-la-realisation-de-leurs-devoirs>

<https://devoirs-faits-communaute.beta.gouv.fr/>

École inclusive



ASH

ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

7 485 élèves en situation de handicap scolarisé

5 480 élèves avec notification pour un-e AESH

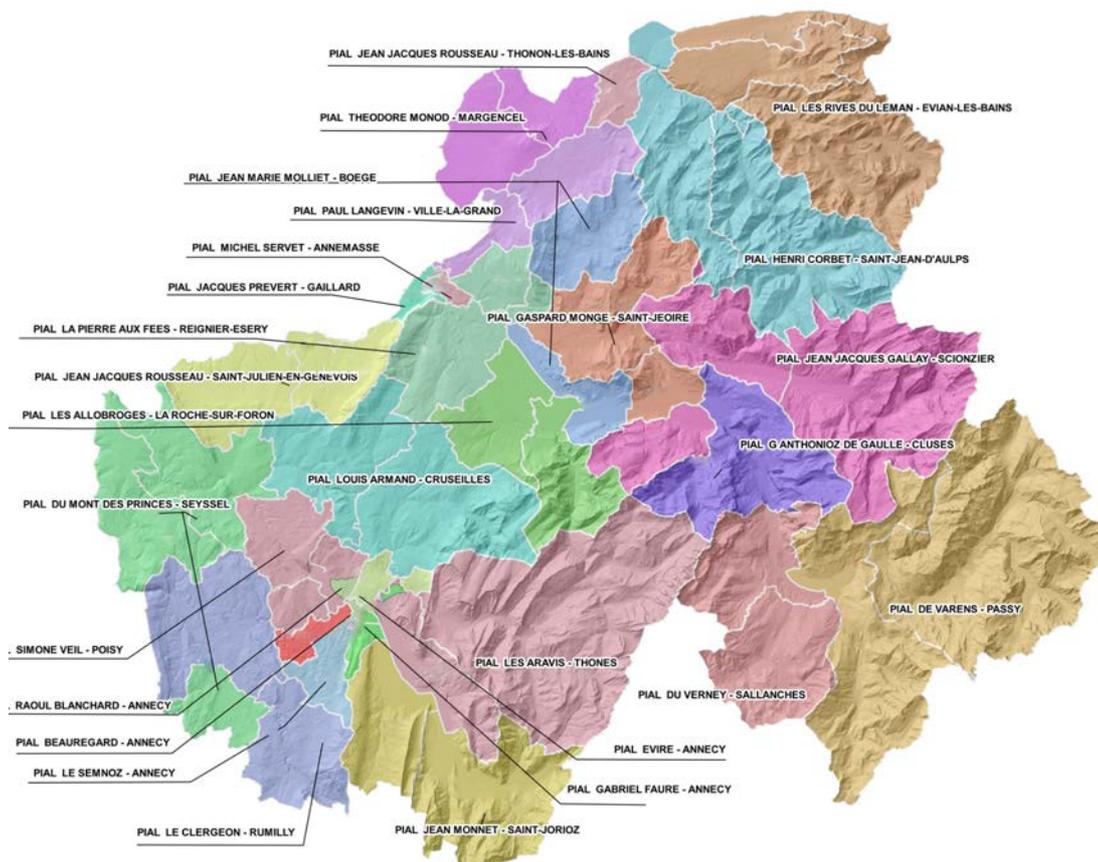
102 ULIS avec un total de 1 250 élèves

Le département de la Haute-Savoie compte à cette rentrée 7 485 élèves en situation de handicap, 6 631 élèves scolarisés en milieu ordinaire et 854 en établissements médico-sociaux.

La scolarisation en milieu ordinaire se déploie selon trois modalités principales :

⇒ **Accompagnement de l'élève par un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)**, environ 1600 personnes. Cet accompagnement se déploie dans le cadre des pôles inclusifs d'accompagnement localisés : 27 PIALS (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) inter-degré sont organisés en Haute-Savoie.

A cette rentrée, 5480 élèves bénéficieront d'un accompagnement AESH.



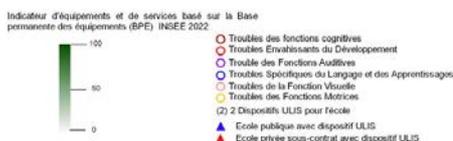
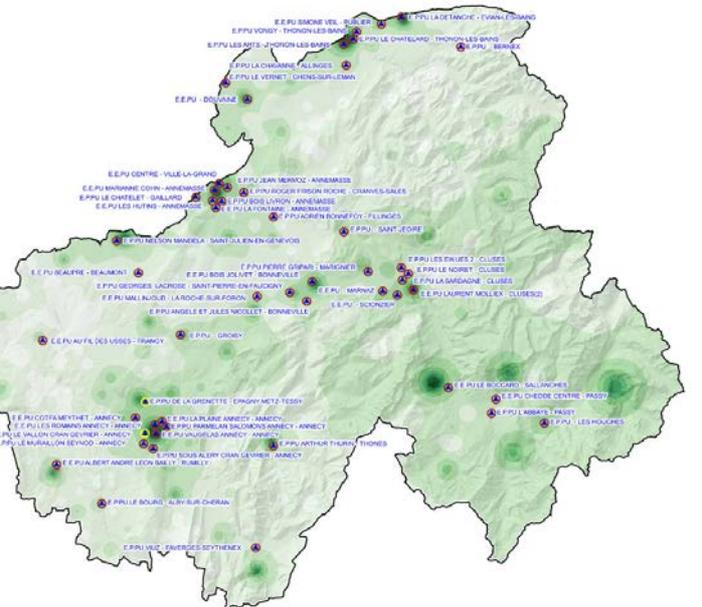
- Chaque PIAL du département est piloté par un double pilotage chef d'établissement et inspecteur de l'Éducation Nationale du premier degré. Ils sont assistés par les correspondantes PIALS qui relèvent les besoins, recrutent et forment les AESH.

- Des postes de coordonnateurs PIAL et d'AESH référents ont été créés dans chacun des PIAL afin de faciliter les liens et de réduire le délai entre la notification d'accompagnement et sa mise en œuvre effective.

⇒ **Scolarisation en ULIS (Unité locale pour l'inclusion scolaire).** Le département de la Haute-Savoie compte 57 ULIS publiques et 5 ULIS privées dans le premier degré et 35 ULIS collèges publics et 5 ULIS collèges privés. 3 nouveaux dispositifs ont été créés pour la rentrée. Ce sont près de 1252 élèves qui bénéficient d'une affectation en Ulis. Les élèves admis dans ces Ulis sont systématiquement inscrits dans une classe ordinaire d'école, de collège et bénéficient en tant que de besoin, de temps de regroupement avec le coordonnateur de l'Ulis et peuvent être accompagnés, si nécessaire, par un accompagnant collectif. Pour les élèves de lycée qui ont une notification ULIS, l'accompagnement se fait dans leur lieu de scolarité par les coordonnateurs des ULIS lycées.

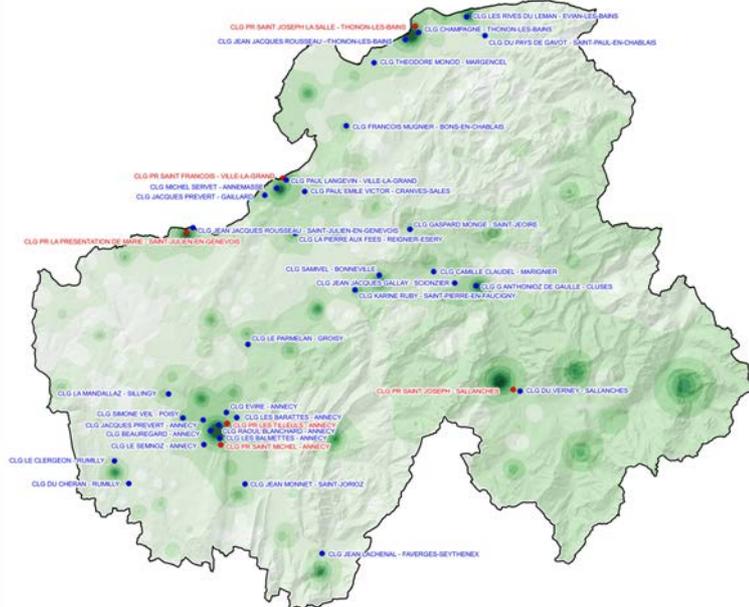
Réseau des écoles avec un dispositif ULIS
Année scolaire

Département de la Haute-Savoie



Réseau des collèges avec un dispositif ULIS
Année scolaire

Département de la Haute-Savoie



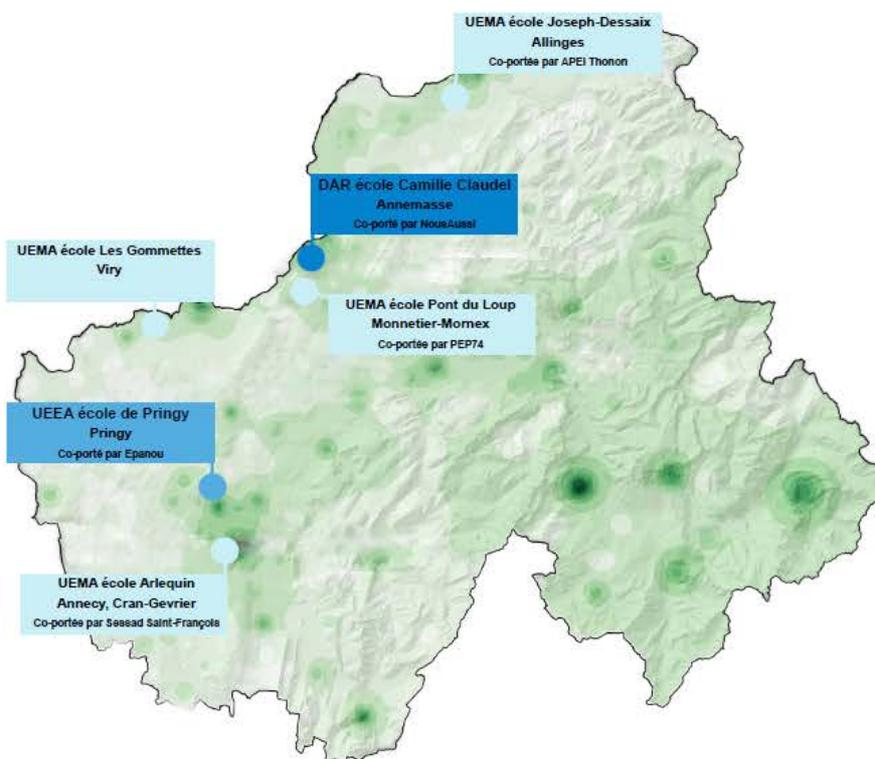
⇒ **Scolarisation dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux.** Le département de la Haute-Savoie compte 3 DITEP (Dispositif thérapeutique éducatif et pédagogique) et 14 DIME (Dispositif médico-éducatif) qui accueillent 854 élèves dans des classes intégrées aux établissements ou externalisées dans les établissements scolaires. À ce jour, on compte 24 unités externalisées : ces classes externalisées favorisent l'inclusion des élèves et la collaboration entre les établissements médico-sociaux et l'Éducation nationale.

Dans la continuité du plan national autisme, une nouvelle unité d'enseignement maternelle pour élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (UEMA) accueillera des élèves sur la commune de Viry. A la rentrée scolaire, le département comptera 4 UEMA et 1 UEEA (Unité d'enseignement élémentaire pour élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme).

Un dispositif d'autorégulation (DAR) ouvrira également ses portes à l'école primaire Camille Claudel de la ville d'Annemasse. Ces dispositifs sont co-portés par l'Education Nationale et un établissement et service médico-social (ESMS) désigné. Ils ont pour objectif de permettre aux élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme de poursuivre leur scolarité dans une école inclusive.

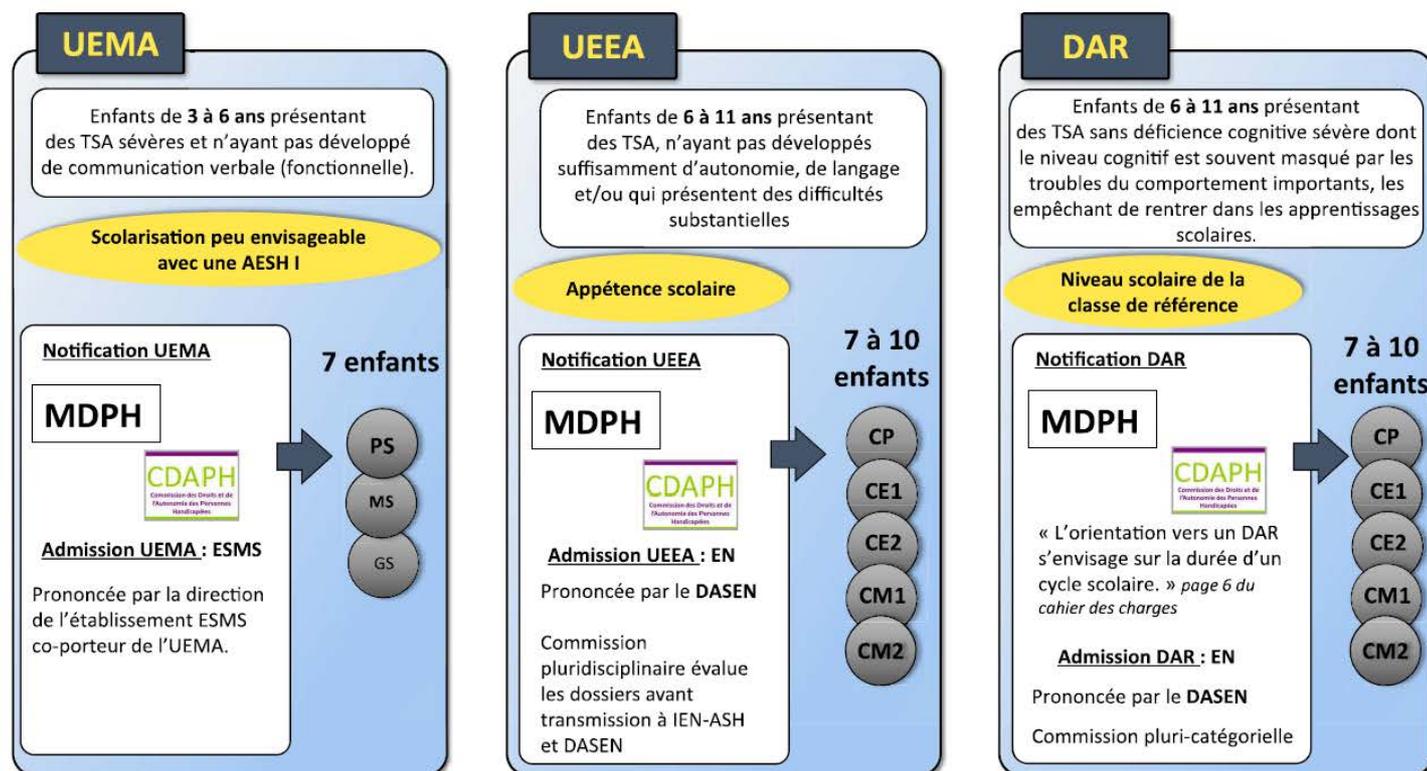
Dispositifs pour élèves avec TSA, co-portés par l'EN et un établissement ESMS

Année scolaire 2023-2024, Haute-Savoie



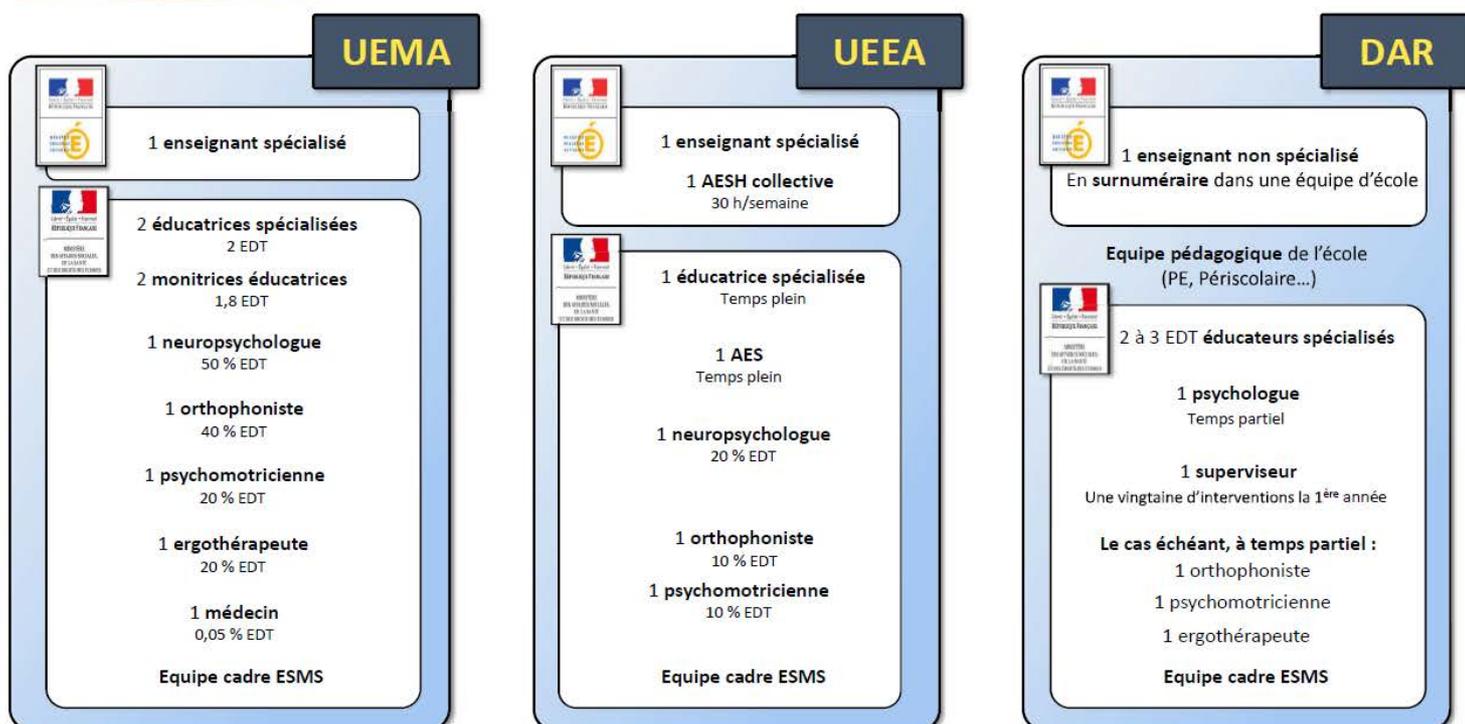
- UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants avec troubles du spectre de l'Autisme
- UEEA : Unité d'Enseignement Elémentaire pour enfants avec troubles du spectre de l'Autisme
- DAR : Dispositif d'AutoRégulation

Spécificités des dispositifs accueillant les élèves porteurs de TSA



Compositions d'équipes disparates selon gestionnaires ESMS et lieu d'implantation

Un plateau technique à l'école maternelle ou élémentaire



Equipe de l'UEMA de l'école maternelle Arlequin, Annecy

Equipe de l'UEEA de l'école élémentaire de Pringy, Pringy

Equipe type pensée dans le cahier des charges nationale

PLAN DÉPARTEMENTAL TSLA

Un Plan départemental pour les TSLA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages) a été initié en Haute-Savoie à la rentrée 2022.

Ce plan départemental s'intègre dans le plan académique TSLA et de manière plus large au sein de l'École Inclusive.

Il a pour objectif :

- de lutter contre le fatalisme de l'échec scolaire pour les élèves atteints de troubles « dys »,
- favoriser le repérage précoce pour une meilleure prise en compte des besoins d'adaptation,
- s'emparer des avancées de la recherche et les porter à la connaissance des équipes pédagogiques,
- proposer des formations à destination des enseignants des premier et second degrés pour garantir la mise en œuvre des adaptations nécessaires dans le quotidien de la classe.

Le premier comité de pilotage s'est réuni le 07/11/2022 afin de définir les objectifs du plan départemental qui sont de mieux repérer et diagnostiquer les élèves, former et outiller les enseignants, accompagner les familles et travailler en partenariat.

Trois groupes de travail se sont tenus :

GT1 - Du repérage précoce au diagnostic : prévention,

GT2 - Outils Enseignants : formation et sensibilisation,

GT3 – Accompagner les familles et travailler en partenariat.

A compter de la rentrée scolaire 2023, 4 ou 5 réseaux de Haute-Savoie mettront en pratique les réflexions menées cette année, notamment en menant le repérage des TSLA avec les outils de leurs choix, de la maternelle au lycée, puis entraîneront et mettront en œuvre la pédagogie différenciée dans le cadre d'un programme personnalisé de réussite éducative TSLA pendant deux périodes. La nécessité d'un diagnostic et la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement personnalisé seront dès lors peut-être confirmés et justifiés au regard de l'évolution.

Également à partir de la prochaine rentrée, une personne-ressource TSLA, rattachée à chaque circonscription du premier degré (pour le second degré, ce sera à l'initiative du chef d'établissement) accompagnera les équipes pour un meilleur repérage et accompagnement, ainsi que les familles concernées.

Le 3ème conseiller pédagogique de l'équipe ASH de Haute-Savoie aura à charge la coordination de ce vivier de personnes-ressources TSLA, notamment à travers des temps de regroupements et l'élaboration d'une fiche de saisine.

L'équipe ASH 74 se dotera d'une mallette d'outils et d'un kit numérique (logiciels) spécifiques aux TSLA.

De plus, au cours de l'année 2023-24, la création d'un annuaire de l'offre médical et médico-social par bassin et la construction d'un guide pour les familles viendront compléter les outils proposés depuis cette année. Ces deux outils qui seront construits ont pour vocation de rendre plus lisible la cartographie des offres de prises en charge disponibles dans les TSLA en Haute-Savoie.

Un séminaire académique de l'École Inclusive sera organisé à l'automne 2023.

ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE

L'accueil et la scolarisation des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) représentent un objectif important tant au niveau académique qu'au niveau départemental.

La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Dans le cadre d'une école inclusive, ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé au sein d'une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A).

Ils sont scolarisés, dans leur établissement de secteur ou dans un regroupement de proximité.

Leur temps de scolarisation est partagé entre leur classe et l'UPE2A. L'objectif essentiel de la prise en UPE2A est la maîtrise du français enseigné comme langue de scolarisation.

En Haute-Savoie, à la rentrée 2023, ce sont **20 dispositifs UPE2A dans le premier degré et 21 dispositifs dans le second degré** qui accueilleront ces élèves allophones. Dans le premier et le second degré, les dispositifs ont été structurés afin de permettre de répondre aux besoins d'accueil dus à des arrivées tout au long de l'année scolaire. Des possibilités de prise en charge dans des établissements de secteur éloignés de dispositifs UPE2A ont été renforcées par la nomination d'enseignants spécialisés en français langue étrangère qui se rendront sur les lieux de scolarisation des élèves. Dans le second degré les dispositifs sont différenciés selon le profil scolaire des élèves lui-même défini au regard du parcours de scolarisation dans le pays d'origine.

En 2022-2023, environ **1000 élèves** ont été accueillis dans les dispositifs UPE2A dont les 2/3 dans le second degré.

Les enfants de familles itinérantes et de voyageurs correspondent à un large public. Il s'agit d'enfants issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école. Sont concernés les élèves vivant dans des familles dont les déplacements ne favorisent pas, ou n'ont pas favorisé - si la famille est sédentarisée depuis peu - la continuité scolaire et les apprentissages.

Un accompagnement spécifique peut être envisagé avec l'appui d'un enseignant ressource dans le cadre d'un regroupement d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers au sein d'une UPELI (unité pédagogique pour élèves itinérants) : apprentissage de la lecture, renforcement des apprentissages fondamentaux, problématique de diglossie (lorsque des écarts importants sont constatés entre les usages de la langue de l'élève et la langue de scolarisation).

Le département compte 3 dispositifs UPELI implantées dans les écoles les plus proches des aires d'accueil des gens du voyage.

Les territoires et les partenaires



PLAN COLLEGE

Face à la hausse démographique de la population scolaire, le Département de la Haute-Savoie a lancé un « plan collèges » avec les objectifs suivants :

- Réduire l'écart de l'effectif moyen des collèges de Haute-Savoie avec la moyenne nationale.
- Supprimer les collèges à plus de 900 élèves.
- Rendre exceptionnels les collèges à plus de 750 élèves.
- Favoriser les petits collèges, notamment en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).
- Construire des collèges neufs pour remplacer les collèges très anciens partout où cela est possible.
- Réhabiliter les collèges les plus anciens.

La rentrée 2023 marque l'**ouverture du 50ème collège de notre département**, situé dans la commune de Vulbens. Il accueillera environ 600 élèves de la 6ème à la 3ème.

Deux autres collèges devraient être livrés d'ici deux ans : le collège de Saint-Cergues à la rentrée 2024 et le collège de Vétraz-Monthoux à la rentrée 2025. Des réunions d'informations seront organisées dans les secteurs concernés.

PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX ET PLAN MERCREDI

Le projet éducatif de territoire (PEdT) est un document favorisant la réussite éducative et l'accès de tous à des loisirs de qualité à l'échelle d'une collectivité. Tous les acteurs éducatifs doivent pour cela se concerter, identifier des besoins pour une mise en cohérence des différents temps que traverse un enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Le plan mercredi adossé à un PEdT vise à renforcer la qualité des activités accessibles à tous au sein d'un accueil de loisirs déclaré le mercredi. Les collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre les quatre axes d'une charte qualité et peuvent bénéficier d'un accompagnement pédagogique et financier.

Après une campagne de renouvellement des PEdT après leur arrivée à échéance au cours de l'année 2022, les collectivités territoriales volontaires ont été accompagnées pour mettre en place de nouveaux projets favorisant l'articulation entre les différents temps de l'enfant.

En Haute-Savoie, **82 projets éducatifs territoriaux ont été signés dont 57 Plans mercredis** ; d'autres signatures sont en cours impliquant par là même, l'ouverture d'un accueil de loisirs, déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Les collectivités peuvent s'appuyer sur le groupe d'appui départemental (GAD) composé de représentants de la caisse d'allocations familiales (CAF), de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et du SDJES ainsi que sur le référent départemental à la continuité éducative (ROCE).

Aussi, des modules de formations proposés par des associations partenaires vont être poursuivis pour cette année 2023-2024.

